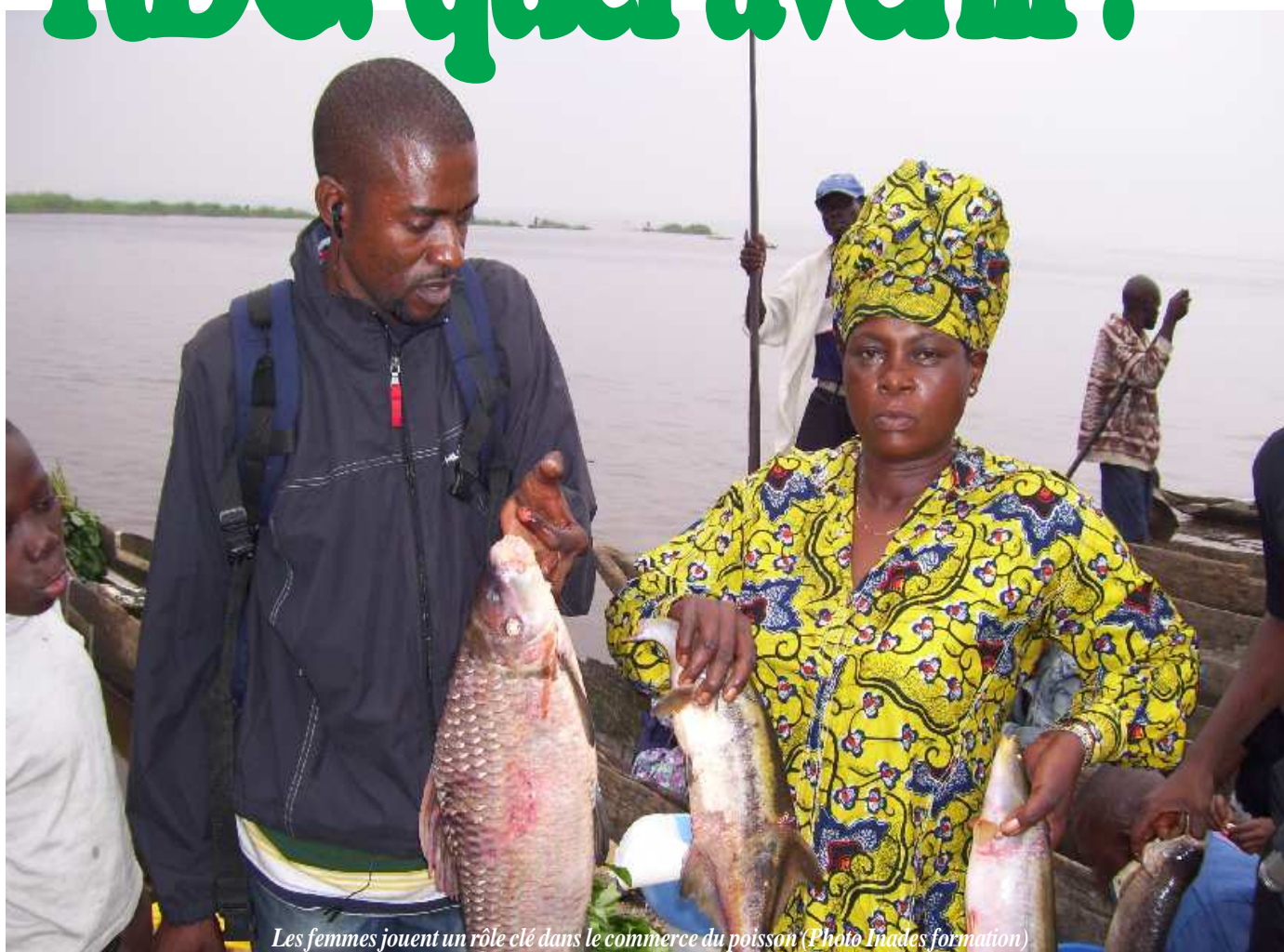


LA VOIX DU PAYSAN CONGOLAIS

www.lavoixdupaysancongolais.wordpress.com

TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS AGRICOLES, DU MONDE RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT - Prix: 1500 FC KIN - 2000 FC Provinces
CINQUIEME ANNEE - N°14 - AOÛT 2011 - EDITEUR : BAUDOIN HAMULI - DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-BAPTISTE LUBAMBA

La filière pêche en RDC: quel avenir?



Les femmes jouent un rôle clé dans le commerce du poisson (Photo Inades formation)

La RDC est un pays avec un potentiel halieutique estimé à 700 000 T par an à travers ses nombreux lacs, rivières, fleuves et 40 kms sur la côte Atlantique. Malgré ce potentiel, la production de la RDC est très faible, estimée à environ 250 000 T par an. Pour satisfaire la demande en poissons, elle est obligée d'importer 200 000 T des poissons par an dont les célèbres poissons chinchards communément appelés par les congolais « Thomson » ou « Mpiodi » accessibles à toutes les bourses alors que le besoin en poissons est estimé à 450 000 T par an. Ainsi, la pêche reste une activité de survie pour la population qui ne gagne que de quoi survivre. Or, si cette filière est organisée et modernisée, la pêche peut satisfaire le besoin local en poissons et générer des devises en vendant les surplus à l'étranger. Les principales causes qui minent ce secteur sont entre autre une production, une transformation, une conservation et commercialisation...tout est resté depuis les nuits de temps archaïque, artisanale. Parmi les pistes de solutions, il faudrait moderniser la pêche qui prend en compte tout le circuit de la production

(Suite en page 13)

Lire aussi les pages 13,14 & 15

PROVINCES

Montée en puissance de la FOPAKO

PP10-11

ACTUALITES

Le Deuxième Carrefour paysan en Octobre 2011

P.4

ACTUALITES

Encore 1500 tracteurs: pourquoi faire?

P.5

FICHE TECHNIQUE

La tomate et le Piment

P.22

Adoption de la Loi agricole par l'Assemblée nationale

AGRICONGO félicite la Cellule de Plaidoyer des Organisations Paysannes de la RDC

Depuis plusieurs années les organisations paysannes de la République Démocratique du Congo luttent pour l'adoption d'une loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole. Il n'était que logique que le pays se dote enfin d'une loi qui reconnaisse, renforce et protège l'agriculture familiale, source de revenus de 70% de la population, pièce maîtresse de l'économie nationale et un secteur avec un grand avenir.

Lorsque le projet de loi fut adopté par le Sénat en avril 2010, les organisations paysannes ont compris que leurs activités

de plaidoyer et de lobbying des années antérieures ont commencé à porter des fruits. Avec la fin de la législation qui s'annonçait déjà et le processus électoral en vue, il fallait maintenant redoubler la pression pour éviter que l'adoption définitive de la loi soit reléguée à 2012 ou encore plus tard.

AgriCongo, une alliance de 6 ONG¹ belges en faveur de l'agriculture familiale en RDC, a compris l'importance d'une cellule de plaidoyer permanente à Kinshasa tout au long des travaux dans l'Assemblée nationale et a mobilisé les moyens avec une contribution majeure de l'IFDC et de VFS-Espagne pour

permettre à un groupe de lobbyistes des organisations paysannes de se mettre à l'œuvre avec l'appui du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage, et d'un représentant des ONG congolaises d'appui, le Forum des Amis de la Terre.

De début décembre 2010 à la mi-janvier 2011, et de fin mars à début mai 2011, Paluku Mivimba de la fédération paysanne FOPAC du Nord-Kivu, Espérance Nzuzi Muaka du FOPAKO du Bas-Congo, Rosalie Biума de l'organisation de rizicultrices AFRIKI à Kinshasa et Donatien Malonda du REPAM ont quitté leurs exploitations agricoles et leurs familles pour venir plaider la cause de tous les producteurs familiaux du pays, et en retour, les tenir informés des évolutions des travaux. Les hésitations de certains parlementaires et les interférences avec d'autres processus

AgriCongo est prête à appuyer, une fois de plus, cette lutte noble. La tenue des élections locales, prévues désormais pour 2013, est une condition indispensable pour la mise en œuvre de la loi agricole, celle-ci étant construite sur les principes d'une décentralisation réelle.

Entretemps, sur le plan national, le travail de plaidoyer n'est pas terminé. La loi sur l'élevage et celle sur la pêche, la loi foncière, celle sur l'eau et l'énergie sont en préparation, et nécessitent un rapprochement avec la réalité des exploitations familiales, tout comme une harmonisation entre le code minier, forestier et la loi agricole s'impose.

AgriCongo retient le 3 mai 2011 comme la date d'une percée importante des actions en synergie des organisations paysannes, et comme le début d'une nouvelle ère en faveur d'une agriculture familiale

Réactions

Après l'adoption de la loi agricole, nous avons pu recueillir quelques réactions auprès des membres de la cellule de plaidoyer

Mme Rosalie KADIMA de l'Association des Femmes Riziculteurs de Kinshasa (AFRIKI)

«J'ai une bonne impression par rapport à l'adoption de la loi. Car, nous venons d'avoir une autre constitution pour les agriculteurs qui est la loi fondamentale portant principes du secteur agricole. Car, sans la Constitution, le pays n'est pas sécurisé et de même pour les agriculteurs sans le code agricole, ils ne sont pas sécurisés. Les attentes sont nombreuses mais le plus en vue est qu'après le vote et la promulgation de cette loi par le Chef de l'état, il va falloir assurer une large diffusion et la vulgarisation mais plus l'application de

cette loi au niveau de la base de notre pays pour améliorer la qualité de notre travail. Aussi, je remercie le Ministre de l'Agriculture pour l'opportunité offerte aux agriculteurs de participer à l'élaboration de ce code agricole longtemps attendu par les producteurs agricoles.

M. MALEMBE SIMPLEX KAMBALE du Forum des Amis de la Terre (FAT)

«La loi est intéressante particulièrement pour moi au niveau du volet foncier. Au niveau local, il sera mis en place un conseil consultatif provincial qui traitera tous les conflits fonciers avant de déléguer le problème

devant la justice, car le problème foncier constitue plus de quatre-vingt-dix pour cent des problèmes traités dans les cours et tribunaux à l'intérieur de notre pays. Le conseil va mener les enquêtes pour déterminer les terres vacantes et donnera son avis pour tous les problèmes. Le code agricole a été voté, qu'entendez-vous pour la suite. Après cette étape, nous disons que pour son accomplissement, seul le code agricole ne suffit pas mais les lois sur la semence, la pêche, l'élevage et bien d'autres matières qui rendront au complet le code agricole pour aider le petit paysan dans la production.»

(suite en page 3)



Editorial

Par Emmanuel Kokolo

Doter les paysans producteurs agricoles de toutes les lois

La satisfaction des paysans producteurs agricoles notée après l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole a vite fait de laisser la place aux inquiétudes. Les Organisations paysannes qui ont longtemps et durement milité pour l'adoption de la loi agricole sont montées encore au créneau pour ouvrir le débat sur les autres lois importantes qui leur donneront une certaine protection par rapport à leurs activités. Pêle mêle, on peut citer

la loi sur la pêche, la loi sur l'élevage, la loi sur les Organisations paysannes, la loi foncière, etc. Tous ces outils juridiques apporteront plus d'éclairage et de paix au sein du monde paysan et dans le secteur de la production agricole dans un esprit de complémentarité. Aujourd'hui, l'offensive de l'agro-business sur de vastes espaces pour exploiter le carburant d'origine végétale, l'occupation de grands terrains par des sociétés d'exploitation agricoles, etc. réduisent de plus en plus les marges de manœuvre des

paysans qui se retrouvent confinés dans des lopins moins fertiles ou soumis dans un régime de métayage presque avilissant. Ces lois sont donc nécessaires et urgentes. Il est aussi nécessaire que la nouvelle loi agricole adoptée au Parlement soit maintenant vite promulguée afin que certaines dispositions soient déjà d'application. Bien plus, ce nouveau Code agricole devra être vulgarisé afin de permettre aux paysans de s'en approprier.

législatifs ont été nombreuses, mais le slogan « sans notre loi, pas de voix », la persévérance de la cellule de plaidoyer et leur capacité croissante de mobiliser des alliés ont finalement grandement contribué à l'adoption, ce mardi 3 mai 2011, de la loi agricole, avec 282 voix en faveur, aucune voix contre, et une abstention. C'est un résultat remarquable qui ouvre la voie à la mise en œuvre de la loi. L'étape suivante sera encore plus importante. Après la promulgation de la loi, les mesures d'application doivent être élaborées au niveau de chaque province, et c'est la qualité de ce travail qui finalement déterminera l'impact sur le vécu quotidien des exploitants agricoles. Les actions de plaidoyer doivent maintenant se multiplier et se diversifier, et l'alliance

productive et prospère. L'alliance réitère son engagement en appui à la structuration paysanne nationale, garante de la participation réelle des producteurs agricoles organisés à toutes les décisions qui dessineront leur avenir.

Pour l'alliance AgriCongo,

Diobass
Oxfam-Solidarité Belgique
Solidarité socialiste
SOS-Faim
Trias
Vredeseilanden (VECO)



Adoption de la Loi agricole par l'Assemblée nationale

Message de Paluku Mivimba Methuselah, Président de la FOPAC, président de la cellule de plaidoyer et président du CNAPAC

Chers Camarades Paysans, chers Partenaires,

C'est avec une très grande joie et beaucoup d'émotions que je vous écris ce message d'espoir à l'occasion de l'adoption et du vote de la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture, outil nécessaire pour un développement durable de l'agriculture dans notre pays.

En effet, après plusieurs mois de tractations, d'hésitations, de doutes et de stress, la loi ci-dessus évoquée a été votée le 4 mai à 14 heures, heure de Kinshasa à l'Assemblée nationale. Deux cents quatre vingt deux voix ont voté pour, contre une seule voix d'abstention ; donc, il y a lieu de se poser la question de savoir quelle est cette personne qui n'aime pas les paysans et l'agriculture. Tous les députés présents dans la salle se sont également posés la même question. Selon les informations en notre possession, cette personne semble-t-il, serait parmi celles qui pensent qu'il ne faut pas exonérer l'agriculture ; car, exonérer celle-ci, priverait l'Etat des ressources nécessaires dont il a besoin pour son fonctionnement.

Chers camarades, le combat a été gagné, mais la lutte continue. Il s'agit aussi bien de celle de la mise en application de cette loi une fois promulguée par le Président de la République que celle de l'adoption des autres lois du secteur agricole notamment la loi zoo sanitaire, la loi sur la pêche et l'aquaculture, la loi semencière etc. Cette victoire est le résultat d'un long combat mené par nous, paysans. La manifestation des paysans de FOPAC, SYDIP et FAT lors de la foire agricole pour la paix (FAGOP) de GOMA du 30 juin au 7 juillet 2009 et le memo remis au ministre de l'agriculture, qui avait pour mot d'ordre : « nous disons oui pour le code agricole concerté du gouvernement » ont été les éléments déclencheurs du processus qui a abouti au résultat d'aujourd'hui.

Cette victoire est aussi le corollaire de la grande campagne des plaidoyers des paysans lors de leur premier carrefour organisé à Kinshasa par PRODDDES en novembre 2010. Cette rencontre était organisée dans le cadre de la campagne AGRICONGO où tous les délégués des paysans de toutes les provinces étaient réunis pour la première fois. A cette occasion, ils ont osé hausser ensemble leur voix en disant : « pas de loi agricole, pas de vote ». Cette victoire est finalement celle du gouvernement qui a compris cette fois-ci qu'il fallait impliquer les acteurs du secteur agricole dans le processus d'élaboration de la loi. Elle est due à l'engagement de nos différents amis et partenaires qui nous ont soutenus durant tout le processus.

Je salue ici le consortium AGRICONGO, VECO, IFDC/catalist, AGRITERRA,

CCFD, AGRISUD, VSF/Espagne... sans lesquels, il serait difficile sinon impossible d'atteindre ce résultat. Le combat a été dur, plein d'embûches et avec beaucoup d'enjeux pour des intérêts parfois inavoués. Dieu merci, nous avons franchi le premier pas. Cette expérience a démontré que les paysans congolais, une fois organisés, sont capables d'amener le vrai changement démocratique dans ce pays.

Je remercie toute personne de près ou de loin qui a contribué à ces démarches laborieuses. Que tous les points focaux de toutes les provinces ainsi que tous les amis juristes daignent bien recevoir nos sincères remerciements. Toute notre gratitude à tous nos alliés (complices) qui nous fournissaient régulièrement des informations. Je remercie également tous les médias (presse écrite, radios et télévisions) qui faisaient passer notre voix auprès des publics congolais et étranger. Je remercie enfin toute l'équipe de la cellule de plaidoyer qui est demeurée sereine pendant toutes les étapes difficiles qui ont caractérisé le processus du vote de cette loi au parlement. Je félicite particulièrement chacun des membres de la cellule pour l'abnégation et le sacrifice d'être resté loin de leur famille respective pendant plusieurs mois.

Que Dieu vous bénisse tous.



Paluku Mivimba, Président de la cellule de plaidoyer au Parlement (Photo Kok)

(Suite de la page 2)

Réactions

Donatien MALONDA du Regroupement des Paysans Producteurs de Mayombe (REPAM)

« La plus part des associations membres du REPAM se retrouvent dans les zones où les conflits battent le plein et avec ce code, nous aurons les pistes de solutions. L'implication des paysans dans les conflits qui touchent au secteur foncier et d'autres secteurs va apporter un soulagement pour les uns et les autres. Dans la prévention et la protection de l'environnement, l'accès à la terre arable est une source des conflits. Le REPAM qui a été parmi les deux représentants de l'ouest de la RD Congo au niveau de la cellule est très fier du travail

abattu pour l'intérêt des petits producteurs congolais

D'abord, le vote de la loi par les députés puis une grande appropriation de la loi par les paysans pour assurer son application. Une continuité de la collaboration entre les autorités et les paysans pour rendre cette loi au complet avec le secteur qui reste. Au président la promulgation de cette loi dans un bref délai. Au partenaire, de continuer à soutenir dans la lutte qui ne pas encore au bout et un grand merci au Journal La Voix du Paysan Congolais qui ne cesse de nous informer et faire la promotion de travail.

M. PALUKU MIMVIMBA de la Fédération des Organisation des Producteurs Agricoles du Congo (FOPAC)

« La FOPAC se réjouit du fait que la loi soit adoptée au Parlement puisque dans ses stratégies, elle avait compris qu'il fallait travailler sur le secteur des lois qui est un instrument de la sécurité pour tout le monde. Dès 2003, nous avons identifié les lois qui freinent les agriculteurs d'où il fallait travailler au niveau supérieur entre autre le parlement. Cette loi va mobiliser et sensibiliser les paysans autour d'un point commun et l'opinion congolaise autour de l'agriculture aussi consolider le mouvement paysan qui est une dynamique des paysans. A travers cette loi, la FOPAC a été connue et acceptée au niveau local et national comme un mouvement qui défend les paysans. L'adoption n'est pas un point final, mais cette loi bénéficiera au paysan et une appropriation de cette loi sera assurée par le petit paysan. Les attentes que la loi soit appliquée une fois votée et promulguée.

Mme Espérance NZUZI de l'Association pour la Promotion de la Femme de Lukula (APROFEL) et de la FOPAKO

Pour une association à vocation agricole, il ya beaucoup de raisons d'être contente car l'acquisition du code agricole apportera une bouffée d'oxygène pour les membres de cette association qui doivent parcourir plus de 15 kilomètres à pied pour cultiver la terre et une négociation avec les ayants droits qui posent de conditions les plus souvent difficiles à respecter par les paysans. Mais, avec le code agricole qui est un atout pour les paysans et qui garantit un accès à la terre, au crédit avec des fonds qui seront alloués aux agriculteurs, l'accès aux intrants agricole pour l'amélioration de notre travail. Les attentes sont nombreuses étant donné qu'au niveau provincial les problèmes sont nombreux. Mais, le souhait

le plus important, est l'appropriation du code par les associations à la base et que les membres de l'APROFEL vulgarisent le code une fois voté et promulgué au niveau le plus reculé de notre province et au niveau de la FOPAKO une large diffusion de la part de ces membres. ■



Carrefour paysan et Forum social Congolais: deux événements en octobre 2011 à Kinshasa

Deux événements de grande portée citoyenne pourraient se tenir à Kinshasa en Octobre 2011. Il s'agit du Deuxième Carrefour paysan et du troisième Forum Social Congolais. Ces rencontres pourraient aborder plusieurs thèmes, notamment la loi foncière, la loi sur les organisations paysannes, l'efficacité de l'aide, etc. Déjà, les commissions d'organisation sont à pied d'oeuvre pour des dispositions pratiques. Pour Simplexe Kambale Malembe, Coordonnateur national du Forum des Amis de la Terre, FAT/Grands Lacs, le prochain carrefour devra arriver à arrêter une stratégie efficace qui servira à influencer aussi sur la réforme de la loi foncière en cours.



Une vue des participants au premier Carrefour paysan organisé en novembre 2010 à Kinshasa (Photo LVPC)

La mobilisation des Organisations paysannes autour du plaidoyer sur la loi agricole a prouvé que réellement les paysans peuvent, s'ils sont bien organisés, influencer les décisions et la mise en place des lois. La loi foncière est importante, dans la mesure où le foncier est le soubassement de l'agriculture, soutient M. Malembe pour qui le gros des efforts doit être concentré sur la loi foncière en cours de révision au ministère des affaires foncières.

« Nous en appelons aux OP et à leurs alliés locaux et internationaux à se pencher sur la loi foncière en disant aussi que la mise en œuvre de la loi agricole est un autre défi. Nous devons faire un mariage sur le chapitre foncier se trouvant dans le code minier au niveau de la loi foncière. Il faut ramener ces éléments au niveau de la commission foncière », a-t-il ajouté.

La loi qui régit les Asbl ne parle pas des organisations paysannes. Or, les O.P constituent une dynamique dont il faut tenir compte, explique Malembe. En Afrique de l'Ouest, des pays comme le Mali, le Sénégal, le Burkina Faso, etc. ont des lois spéciales sur les O.P et sont dotés de mouvements paysans forts. « Nous devons aussi voir, au

niveau de la RDC, les OP se coaliser pour proposer un projet de loi qui va régir les OP qui sont confondues avec les ONGD et les ASBL de toutes les catégories alors que les OP revêtent une caractéristique spécifique. » En RDC, les OP sont encore faibles parce que certaines provinces ne sont pas solidement structurées. Encore moins au

niveau national où il y a eu la création du CNAPAC, une structure qui est à ses débuts et qui mérite donc d'être renforcée. Au niveau du FAT, nous pensons que nous devons accompagner le CNAPAC pour son implantation dans l'ensemble du pays, souligne Malembe.

« Sans un mouvement paysan fort, nous aurons beaucoup de difficultés à convaincre le gouvernement et lui dire qu'il nous faut une loi spéciale pour organiser les OP », conclut-il. C'est un défi à relever.

JBL

Message des Journalistes Africains pour l'Agriculture et le Développement

Nous venons d'abord à travers ce message, adresser nos salutations à vous tous qui œuvrez de différentes manières dans vos structures respectives pour le développement de l'activité agricole. Nous sommes très heureux de savoir que des femmes et des hommes de vos associations ne baissent pas les bras face à tous les fléaux qui entravent la bonne marche de ce secteur. Courage et succès dans vos diverses initiatives. Nous, hommes de médias, sommes aussi dans cette logique car conscient que c'est cette agriculture qui peut permettre à nos populations de parvenir à une autosuffisance alimentaire. Ce qui explique d'ailleurs la création de notre association dénommée: Journalistes

Africains pour l'Agriculture et le Développement (JAAD). Installée au Togo, cette association vise le regroupement des journalistes du continent engagés dans ce processus pour mener ensemble nos activités qui consistent entre autres à :

- Définir avec les autorités et les organismes nationaux et internationaux ayant les mêmes visions, les axes prioritaires de la politique agricole et de développement au Togo et en Afrique
- Contribuer à la sécurité alimentaire des populations
- Associer les jeunes et à la pratique agricole
- Emettre des projets de vulgarisation agricole
- Viser la diversification des produits d'exploitation et la restructuration des grandes filières de Production

- Accompagner les paysans à maîtriser au mieux les opérations de production et de Commercialisation
- Lutter pour la remise à niveau des filières de rente
- Appuyer l'appareil de production et permettre la libéralisation du commerce des intrants
- Contribuer à faciliter l'importation des engrais chimiques et des pesticides
- Convaincre les établissements financiers à accorder des crédits à des taux bonifiés aux promoteurs des petites et moyennes entreprises agricoles
- Assister les coopératives agricoles à produire davantage
- Disposer de vastes champs de culture vivrière et de rente afin d'assurer la stabilité financière
- Former des comités villageois sur la communication agricole

- Négocier des accords de développement avec d'autres partenaires en faveur des groupements Agricoles
- Encourager les producteurs africains pour de meilleurs rendements
- Aider les agriculteurs à se ravitailler des intrants sur le marché international
- Permettre l'amélioration des standards de vie et d'éducation
- Assurer la promotion des technologies adaptées à l'environnement pour réduire la pression sur les écosystèmes
- Valoriser la gestion de l'énergie, de l'eau et des ressources naturelles pour assurer leur durabilité à long terme.

Nous souhaiterions à cet effet travailler en synergie avec votre association afin de profiter de vos expériences et de réussir pleinement notre pari qui

demeure le meilleur devenir l'activité agricole dans les pays du sud. Nous invitons à cet effet, tous les confrères, journalistes spécialisés dans ce domaine, à nous rejoindre dans cette mission pour qu'on apporte ensemble notre pierre à la valorisation de l'agriculture africaine et au développement de ce continent. Comptant sur la disponibilité de chacun d'entre vous pour un partenariat efficace, nous vous remercions par avance.

Cordialement

Gilles Podjoley
Président JAAD

Encore 1500 tracteurs pour quoi faire?

Par Emmanuel Kokolo

Cinq mille tracteurs seront mis à la disposition des coopératives, des associations et des organisations paysannes. C'est l'option prise par le gouvernement de la République qui vient de procéder à la signature d'un protocole d'accord pour la deuxième étape de son partenariat avec le groupe Demimpex et la société américaine John Deere (fabricant de tracteurs). C'est un contrat pour la fourniture de 500 tracteurs agricoles (avec tous les accessoires possibles) pour un point d'achèvement de 1.500 tracteurs qui seront livrés en trois phases. De cet accord, une première livraison a été effectuée en 2008 avec l'acquisition de 700 tracteurs de marque John Deere, dont 450 de 65 Cv et 250 de 75 Cv; 700 charmes dont 450 à quatre disques et 250 à trois disques; 700 herses dont 450 à vingt-deux disques et 250 à quatorze disques; 140 remorques; 140

semoirs mécaniques et enfin 70 épandeurs d'engrais. Ceci avait coûté à la Rdc 34 millions de dollars américains. Selon le Ministre de l'Agriculture, Pêche et Elevage, Norbert Basengezi Katintima, «le rêve du Chef de l'Etat est de doter la Rdc de 4.000 tracteurs agricoles d'ici 2013». La mécanisation a été toujours présentée comme une des pistes les plus sûres pour relever l'agriculture congolaise. Cette mécanisation agricole devra donc améliorer la sécurité alimentaire par l'intensification de la production agricole et l'extension des terres agricoles; améliorer les revenus des paysans et des acteurs opérant dans la filière du machinisme agricole; alléger les travaux pénibles de la femme en développant des équipements adaptés aux travaux agricoles; promouvoir l'emploi en milieu rural en développant la fabrication du matériel agricole et les différents services d'appui;

enfin appuyer la protection de l'environnement.

Mais, par rapport cette mécanisation agricole, le représentant de la FAO en Rdc, Ndiaga Gueye, met un bémol en signalant que la mécanisation agricole ne s'improvise pas. Une étude sérieuse sur le matériel à utiliser et sur sa rentabilité doit être effectuée avant toute acquisition au risque d'essuyer de graves échecs.

Le Ministre Basengezi reconnaît l'achat de ces matériels agricoles a permis à la Rdc de se satisfaire, depuis l'an 2009, d'une nette croissance relative de plus de 7%, de la production agricole grâce à la mécanisation agricole. Malgré ce chiffre, difficilement vérifiables la réalité sur le terrain, on n'a jamais évalué le vrai impact de ces tracteurs sur le développement agricole du pays dont l'utilisation sur terrain a été catastrophique en tous points de vue. On se souviendra que

les 700 tracteurs de la première commande ont été distribués à toutes les provinces du pays. Mais, ces tracteurs ont vite servis comme des objets de vitrine pour faire écho au «programme présidentiel» de «cinq chantiers».

Il faut dire que l'absence des infrastructures logistiques de base, notamment les routes, ne permettra pas un bon déploiement des tracteurs à travers le territoire national. La logistique elle-même ne suit pas. Dans les centres de production, il manque de carburant, des pièces de rechange, des accessoires, voire de tractoristes...

Toujours est-il que la mécanisation agricole est une bonne chose mais elle devra se soumettre à des étapes contraignantes identifiées et classifiées. L'essaiage des tracteurs à travers le pays peut donc se faire progressivement suivant les situations géographiques de chaque province. ■

Des organisations paysannes renforcées en mécanismes de régulation des marchés pour lutter contre l'instabilité des prix

Un atelier de formation sur les mécanismes de régulation des marchés et le rôle des organisations paysannes (OP) et les organisations interprofessionnelles (OIP) pour mieux commercialiser, a été organisé dans le cadre du programme de l'Union Européenne Proinvest en collaboration avec la Confédération Paysanne du Congo, COPACO en sigle, le 20 Juin 2011 à Kinshasa dans la commune de Masina.

L'objectif de la formation a été de consolider et d'accroître le rôle des organisations paysannes dans la lutte contre les pénuries alimentaires et dans les actions visant à stabiliser l'approvisionnement des produits de première nécessité en Afrique. Plus de 30 représentants des OP et OIP de Kinshasa et quelques autres œuvrant dans les provinces du Katanga et du Bas Congo ont participé à cette formation. Au cours de la formation, monsieur CAPOCCHINI Ricardo, expert consultant du programme Proinvest, a développé plusieurs modules entre autre: Pourquoi l'instabilité des prix des biens alimentaires?; Les effets de l'instabilité des prix alimentaires sur la sécurité et souveraineté alimentaire (études des cas); Les instruments de régulation des marchés alimentaires en fonction des causes d'instabilité; Les forces et faiblesses des outils de régulation des marchés alimentaires (banques des céréales, stocks de proximité, bourses aux céréales, systèmes d'information de marchés, warrantage, etc.); Les politiques commerciales au sein des espaces régionaux (CEDEAO/ECOWAP et CEEAC/PAC) et les mesures envisagées pour le développement du secteur agricole; Les rôles et actions des organisations paysannes et des organisations interprofessionnelles pour mieux commercialiser.

Dans la réflexion, monsieur RICARDO CAPOCCHINI a affirmé qu'il y a un fil conducteur commun qui relie tout les



Photo de famille des participants à l'atelier organisé par la COPACO (Photo LVPC)

paysans du monde et ce fil conducteur est latente. Sa crainte était de savoir si les mêmes mécanismes de régulation des marchés appliqués ailleurs peuvent être aussi appliqués en RDC.

Dans l'ensemble, les représentants des organisations paysannes ont démontré que les mécanismes de régulation appliqués ailleurs peuvent aussi être appliqués en République Démocratique du Congo. Parmi les actions qui influencent les mécanismes des régulations des marchés pour mieux commercialiser, il y a les actions

individuelles de vente. Il s'agit de la vente au bord du champ à travers des intermédiaires ou collecteurs agissant pour le compte des commerçants des ventes sur les marchés de proximité aux commerçants ou aux consommateurs finaux. Les actions des organisations paysannes en aval de la production pour écouler une production donnée. Le transport de produits des membres par l'OP pour accéder à des marchés, il faut savoir qui a produit ou des acheteurs éloignés, achat-stockage des produits des membres par l'OP et vente après une période de stockage,

crédit par l'OP pour la commercialisation des produits, transformation et conditionnement post-récolte pour créer de la valeur ajoutée. Les actions des OP visant à améliorer les conditions de transaction et de réalisation de marchés avec une meilleure rencontre et plus de transparence entre l'offre et la demande des produits. Les actions et participations d'OP avec acteurs des filières au niveau de plateforme de concertation d'espaces de régulation interprofessionnelle et ou avec l'Etat.

Le programme de partenariat pour la promotion des investissements et de

transferts de technologie vers les pays ACP en sigle PROIVEST arrive à la fin du programme. Monsieur RICARDO CAPOCCHINI et tous les participants de la formation ont souhaité la reconduction de ce projet est la RDC soit parmi le pays sélectionné lors de l'exécution du nouveau programme de PROIVEST.

Les participants ont profité de cette occasion pour demander à l'Etat ensemble avec les privés de mettre en application un système d'information pour réguler les marchés afin de lutter contre l'instabilité de prix.

La Confédération Paysanne du Congo existe depuis le 28 Février 1998. Elle regroupe 452 organisations membres qui sont structurées dans 11 coordinations paysannes dans chaque province, souligne monsieur BUKA MUPUNGU Nathanaël qui est porte parole national de la COPACO. Pour satisfaire le bien-être social des paysans, les activités de la confédération se focalisent sur: la défense des intérêts des paysans, la coordination des organisations paysannes membres, le renforcement de la capacité des membres à tout le niveau.

Le programme de l'Union Européenne Proinvest, est un programme de partenariat pour la promotion des investissements et de transfert de technologie vers le pays ACP entrepris par la commission européenne au nom et le pour compte du groupe des Etats ACP.

THOMAS MUKOKO ET PETRAIYELI

Projet CATALIST : 5 enjeux de la sécurité alimentaire congolaise au centre d'un atelier à Kinshasa

La salle de conférence de la Fédération congolaise du Congo a servi, mardi 28 au jeudi 29 juin 2011, d'espace à l'ouverture d'un atelier de deux jours sous le thème « la sécurité alimentaire congolaise est-elle possible ? », dans le cadre du projet CATALIST (Catalyser l'Intensification Agricole Accélérée pour une stabilité sociale et environnementale) de l'IFDC (Centre International pour la Fertilité des Sols et de Développement Agricole).

Pendant deux jours, plusieurs thèmes ont été prévues et se sont reposées sur 5 enjeux de la sécurité alimentaire et de mise en valeur durable du territoire. Il s'agit de « La sécurité alimentaire, une urgence en RDC », « La sécurité alimentaire est possible, en fertilisant des cultures vivrières diversifiées sur un sol durable », « La sécurité alimentaire passe par le

développement des filières et une économie d'exportation », « Assurer la sécurité alimentaire par une nouvelle agriculture réconcilie l'homme et l'environnement naturel » et « La sécurité alimentaire, mode d'emploi ». Devant plusieurs personnalités de marque, les représentants des organisations paysannes, des chercheurs, maraîchers, décideurs et mouvements associatifs, le secrétaire

général au ministère de l'Agriculture, Hubert Ali Ramazani, qui a ouvert cette activité, a reconnu que la sécurité alimentaire de la RDC est une nécessité et même une urgence. La RDC dispose d'un grand potentiel agricole, « Je suis convaincu que sa mise en valeur passe par un changement radical de certaines pratiques culturelles non adaptées à l'environnement d'aujourd'hui », a-t-il dit. « Je pense qu'il nous faut bannir l'agriculture itinérante sur brûlis et promouvoir

les recettes fiscales et les moyens d'entretenir le réseau routier, protéger mieux nos ressources naturelles, nos parcs et réserves, notre biodiversité, sont des objectifs très importants pour la stabilisation sociale de nos habitants, et la stabilisation environnementale de notre pays ». L'Administrateur délégué de la FEC, Jean Kalala Mukonga a indiqué que la sécurité alimentaire et à la fois une urgence et une nécessité en RDC avant de rappeler que le gouvernement consacre 3% de

belge VECO, VMD (fabricant belge des médicaments pour animaux), CEPROSEM...

Il sied de rappeler que CATALIST (Catalyser l'intensification agricole accélérée pour la stabilité sociale et environnementale) est un projet régional financé par la coopération néerlandaise et exécuté par l'IFDC. En effet, contribuer au processus de paix et de stabilité dans la région des Grands Lacs de l'Afrique centrale et ce, à travers l'intensification agricole

Recommandations

À l'issue des travaux, la conférence a dégagé les recommandations suivantes :

Pour le gouvernement de la RDC

- Elaborer plan directeur d'aménagement du territoire
- Augmenter le budget alloué au secteur agricole conformément aux accords de Maputo afin redynamiser la recherche appliquée, renforcer le système de formation et de vulgarisation agricole améliorer les infrastructures rurales, subventionner les intrants et équipements agricoles
- Promulguer la loi sur les principes fondamentaux relatifs à l'agriculture
- Impliquer la société civile et le secteur privé dans la révision de la loi foncière

Pour les organisations des producteurs agricoles

- faire entendre la voix des producteurs agricoles à travers une représentation permanente au niveau de toutes les provinces et au niveau national.
- sensibiliser les producteurs sur la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture dès que promulguée et assurer un suivi de son application effective sur terrain.

Pour le secteur privé :

- Investir dans la création de la valeur ajoutée aux produits agricoles
- Investir dans l'importation et production des intrants agricoles

Pour tous les acteurs (OP, Privé, Public) :

- Instaurer un cadre de concertation permanente entre le secteur public, les entreprises privés et les organisations des producteurs à tous les niveaux
- Soutenir l'approche GIFS (gestion intégrée de la fertilité des sols) qui donne une place primordiale aux engrais minéraux pour arriver à la sécurité alimentaire de la RDC
- Donner une place de choix aux femmes dans tout le processus de recherche de solution à la sécurité alimentaire

Pour IFDC Catalist :

- Vulgariser et faire le suivi des résultats de la conférence.

Pour les bailleurs des fonds

- Financer les projets qui améliorent la sécurité alimentaire en RDC
- Soutenir les différents cadres de concertation.



La mise en valeur de l'Agriculture congolaise passe par un changement radical de certaines pratiques culturelles non adaptées à l'environnement d'aujourd'hui (droits tiers)

une agriculture plus professionnelle et respectueuse de l'environnement, en ces temps où l'évolution climatique nous intéresse tous », a martelé Hubert Ali Ramazani. Selon ce dernier, « Produire plus et mieux, nécessite de sécuriser les paysans sur cette terre, pour favoriser cet investissement à long terme et c'est certainement l'un des objectifs fondamentaux de la révision de la loi foncière ».

Le secrétaire général au ministère de l'agriculture a enfin souligné : « gagner plus, faire gagner plus d'argent à nos paysans, augmenter

son budget national à l'agriculture alors que les accords de Maputo exigeaient au gouvernement d'y allouer 10%.

« Il appartient au gouvernement de donner un signal au secteur agricole. Il nous faut une agriculture intensive. Notre pays ne produit pas. Nous devons nous mettre ensemble pour produire », a-t-il dit. Il y a eu des expositions dans l'enclos de la FEC. Les paysans, chercheurs et autres personnes ont étalé leurs produits. Il s'agit de l'Institut international de l'agriculture tropicale (IITA), AGRISEM, Ong

et la protection environnementale, est sa mission.

Il fait la promotion et apporte un soutien au développement des filières agricoles, afin de favoriser la production compétitive et d'améliorer l'efficacité des marchés des intrants agricoles et des produits agricoles.

Et, tout ceci contribue à la création d'un cadre d'investissement incitatif et une sécurisation foncière pour tous.

Hygin Mandiangi/AJAC

Coopératives agricoles : mais au bénéfice de qui, contrôlées par qui ?

Lorsqu'à la veille de l'indépendance les paysans congolais découvrirent qu'ils étaient membres de leur coopérative au même titre que les colons belges, ils se révoltaient, ce qui mena à la chute de la coopérative Coprocafé. Muhindo Vanganayirire, un des fondateurs de l'actuelle Coopérative Centrale du Nord-Kivu (COOCENKI) se rappelle avec

amertume les premières coopératives agricoles de sa région. Leur mérite était que la production et la commercialisation du café étaient très bien organisées (conseils techniques culturels et post-récolte, boutures de café, mécanisation agricole), de telle sorte qu'à l'époque le Congo était le deuxième producteur mondial de café de qualité. Certes, ce qui frustrait les paysans congolais, c'est que les

colons belges, grands propriétaires des plantations de café, dirigeaient seuls la coopérative, et les petits planteurs locaux exécutaient tout simplement leurs ordres, à tel point qu'ils ne savaient rien sur la gestion de la coopérative, ni le pourquoi des décisions que prenaient les dirigeants. Mais les structures qui succéderont à ces premières coopératives coloniales ne perdureront pas. Soit

les biens de la coopérative ne servaient pas à tous des églises avec l'appui des ONG internationales créèrent les membres de manière équitable, soit le gérant utilisait ces biens à ses propres fins. Ou encore des coopératives agricoles au service des producteurs, mais sans que ces derniers s'approprient réellement. C'est ainsi que les grandes coopératives dans le diocèse de Lisala, qui dans les années 70-80

disposaient des mini-rizeries, des camions, sont tombées en faillite dès que le financement externe cessait.

Les leaders paysans locaux et les paysans membres ne se sont pas donnés la peine de sauver leur coopérative car celle-ci était perçue comme appartenant à l'Eglise, et aux premiers responsables qui travaillaient directement avec l'Eglise/ONG. Ces premières

coopératives disposaient clairement des atouts économiques, mais leur gestion non-démocratique et non-émancipatoire faisaient des producteurs membres, de simples bénéficiaires des services de la coopérative et non les vrais propriétaires.

Tiré In Défissud numéro 101, Juin-Juillet 2011

1 million de T de nourriture importée pour 1 milliard de dollars par an, cela peut - être évité en RDC

Des journalistes, membres de l'AJAC ont participé à la première matinée de presse sur cette problématique de la sécurité alimentaire est-ce nécessaire, est-ce possible ?, le 24 Mai 2011 dans la salle des réunions du Cenadep. Le premier orateur Alain Huart, expert sur les questions agricoles et de développement rural en RDC, a attiré l'attention des professionnels des médias sur le danger que représente l'avancée des déserts du Sahara et de Kalahari pour l'Afrique en général et pour la RDC en particulier.

Face à ce drame annoncé, Alain Huart a invité les professionnels des médias à conscientiser les riverains des forêts à une vie en harmonie avec la nature et surtout à lancer des signaux pour une gestion responsable aux grands groupes agro-forestiers du pays. Il a aussi souligné que la République Démocratique du Congo occupe la place des pays au taux de malnutrition le plus élevé d'Afrique centrale juste après le Tchad et ce malgré qu'elle dispose d'importantes terres agricoles.

Des pertes de récoltes de l'ordre de 40% attaquées par des insectes sont dues à de mauvaises conditions de conservation dans les dépôts de fortune avant des hypothétiques évacuations.

La sécurité alimentaire n'est assurée que dans 7 territoires (dont 5 au Bas-Congo et 2 au Sud-Kivu) sur les 146 que compte le pays, a-t-il démontré. Un autre tableau a montré l'extraversion de la consommation congolaise avec 150 mille tonnes de surgelés et 80 mille tonnes de poulets congelés importés. Le pire est l'importation de 400 mille tonnes de riz et de 60 mille tonnes d'huile de palme que l'on peut produire sur



La production locale permettra de fixer et de contrôler les prix sans dépenser outrageusement à l'étranger (Photo LVPC)

place. La RDC a été un pays premier producteur de l'huile avant l'indépendance. Au total, 1 million de tonnes de nourriture importée pour 1 milliard de dollars annuellement peut être évité, voire, réduit en RDC. A part des œufs locaux, les autres produits proviennent de l'étranger comme les abats de veau. Donc, la RDC enrichit des pays voisins comme la Zambie où l'on importe du maïs jusqu'aux Etats lointains

tels que la Chine, la Thaïlande et les Etats-Unis d'Amérique... pour le riz importé. Paulin Osit a relevé que la consommation alimentaire à l'échelle mondiale va doubler en 2050 alors qu'en même temps la République Démocratique du Congo va voir sa population passer de 65 à 170 millions d'habitants. Que faire pour nourrir une telle population ?

Alain Huart et Paulin Osit ont proposé comme solution l'intensification agricole notamment par la production locale qui permet de fixer et de contrôler les prix sans dépenser outrageusement à l'étranger. Dans un pays post-conflit, intensifier l'agriculture entraîne l'amélioration des revenus des petits paysans producteurs et leur sécurité alimentaire.

Bref, une politique nationale incitative pousse le producteur à investir dans leur terre, les entrepreneurs à venir dans le marché avec des intrants, des produits et des entreprises de transformation. Les cultures de rente peuvent équilibrer une balance d'échange souvent déficitaire dans les exportations agricoles. Les journalistes ont été invités à s'impliquer pour sensibiliser le monde paysan sur les nouvelles innovations dans le secteur agricole ■ JBL

Quelques réactions des journalistes à cette première matinée de presse sur la sécurité alimentaire

ROMBAUT Agence DAI/AJAC

Important changement climatique mondiale avec une forte influence en Afrique face à cela la RDC peut sauver le continent si la forêt est préservée. En interne, l'exploitation inadéquate de la forêt induit sur l'insécurité alimentaire dans les zones enclavées. La solution reviendra à la maîtrise du circuit de la commercialisation par les paysans avec l'évacuation des produits agricoles. Ceci réussira avec l'instauration de la politique agricole nationale.

Gérardine MAKILA Radio Rurale RTNCI/AJAC

Deux exposés enrichissants pour les chevaliers de la plume. Il faudrait associer les acteurs des secteurs agricoles, des Ministères de transport, de l'économie, de la recherche à ces genres de rencontre pour trouver des issues favorables. Aux congolais de choisir des hommes qu'il faut à la place qu'il faut au regard des accords ratifiés par-ci et par-là.

Dina Buhake, Forum/AJAC

Les OMD sont un échec en RDC. La RDC ne profite pas de sa position stratégique et de ses 80 million d'hectares de terres arables. La dépendance de la RDC concerne les importations des produits alimentaires. Malgré, la remise de la dette, cet argent sert à l'importation des produits que d'affecter à certains besoins. Restructuration de ministère de l'agriculture. Les producteurs congolais ne profitent pas

Le petit BAENDE l'Avenir/AJAC

La RDC est très loin d'atteindre les OMD d'ici 2015. Malgré les importations massives des produits alimentaires en RDC, la population congolaise n'a pas la sécurité alimentaire, ce qui s'avère très nécessaire pour la vie de la nation. Protéger la forêt du bassin du Congo pour l'abandonner à une agriculture intensive serait œuvre utile pour le développement de la RDC. A la place d'accepter de l'aide structurelle, exiger plutôt de l'investissement dans le secteur agricole. Le Gouvernement congolais devrait réellement faire de l'agriculture une priorité.

Didier KESONGO/Syfia Grand Lacs/AJAC

Si nous congolais, nous changeons nos comportements, l'impact du changement climatique sera nul. Le paradoxe de la RDC qui présente le taux de malnutrition le plus élevé du monde alors que le pays est l'un de plus grands en terme de terres agricoles disponibles. Chercher comment faire passer le message auprès de gens qui vivent essentiellement de la forêt de la préserver tout en l'exploitation et éviter les effets négatifs du changement climatique.

Raymonde SENGA/Le Potentiel/AJAC

La sécurité alimentaire pose problème en RDC ? Mais le problème peut facilement être résolu au regard du grand potentiel agricole dont dispose le pays. Il faut, pour y arriver, revoir la politique agricole de la RDC, redynamiser le système et améliorer les infrastructures, notamment les routes pour aboutir à des solutions durables. Le gouvernement doit également s'investir dans l'intensification de l'agriculture pour éviter de débours des milliers de dollars pour les importations.

Théo Tshabela/UPEC/AJAC

Pauvreté accrue dans les milieux urbano-ruraux par manque de production suffisante des denrées alimentaires. Non encadrement des paysans par les structures gouvernementales dont le ministère de l'agriculture et de l'environnement, Manque d'informations nécessaire au niveau des milieux ruraux, sur ce que sera la condition mondiale dans 5, 10, 15 ans. Question : Que faire pour que l'information sur l'anticipation des événements parvienne aux paysans ? Que faire pour amener les produits cultivés localement ?

La sécurité alimentaire est possible en RDC avec la foresterie communautaire et l'utilisation des engrais

Les membres de l'Association des Journalistes Agricoles du Congo, AJAC, ont assisté à la deuxième matinée de presse sur le thème : « La sécurité alimentaire, est-ce possible en RDC ? » qui a eu lieu samedi 4 juin 2011 au CENADEP. Cette journée a connu la participation de 28 membres de cette organisation.

Pour répondre à cette interrogation, des interventions de trois spécialistes dans le domaine agricole : le professeur Apollinaire Biloso de l'Université de Kinshasa sur : « L'agroforesterie comme point de départ de l'intensification agricole et de la transformation agro-alimentaire » ; Monsieur Alphonse Nkoba, Directeur CADIM et le Dr Alain Huart, expert en agriculture sur : « Mampu, une expérience pilote qui est confirmée et qui indique la voie à suivre » et l'ingénieur Aimé Akanisi de Raw Agro sur : « Les engrais à l'Ouest de la République », ont été nécessaires.

De leurs interventions, on peut retenir que l'agroforesterie et l'utilisation des engrais (chimiques et minéraux) contribuent à la gestion intégrée de la fertilité du sol en vue de mettre fin à l'insécurité alimentaire en RDC où plus de 70% de la population vivent dans l'insécurité alimentaire.

Pour le Dr Alain Huart, « Ce qui réduit aujourd'hui le rendement agricole en RDC, c'est l'agriculture itinérante sur brûlis, pratiquée depuis toujours par les paysans congolais » et pour palier à cette exploitation abusive du sol, il a proposé la gestion intégrée de la fertilité des sols en pratiquant l'agroforesterie et l'utilisation des engrais. M. Alphonse Koba a parlé de l'expérience sur le système agro forestier à Mampu, au plateau des Bateke qui renfloue le centre-ville de Kinshasa en denrées alimentaires. Il a indiqué qu'une espèce d'acacia, riche en biomasse, une légumineuse capable de capter l'azote de l'air et le fixer au sol pour le fertiliser, a été plantée dans ce site. L'Agroforesterie

appliquée à Mampu dans la culture de manioc, de l'acacia et de maïs, a donné de bons résultats. Le professeur Apollinaire Biloso a fait savoir que le système d'Agroforesterie qui met au centre l'arbre, s'avère très indispensable pour fertiliser les sols, dans le cadre de la gestion intégrée des sols. Comme l'Agroforesterie est basée sur l'arbre, le professeur Biloso a démontré l'importance de celui-ci qui fertilise les sols, garantit la gestion durable de l'écosystème (changement climatique...) et permet la culture vivrière, la pisciculture et l'élevage. A travers l'arbre, on peut développer la filière des plantes médicinales dont font recours les tradipraticiens. L'ingénieur Aimé Akanisi a démontré l'importance de l'utilisation des engrais. Il a affirmé que le sol est notre patrimoine, nous ne pouvons pas le perdre sans lui appliquer du fumier et des engrais. Il a soutenu que l'utilisation des engrais est indispensable pour une agriculture améliorée en RDC. JBL

Présentation du livre « Changer l'agriculture congolaise en faveur des familles paysannes... »

Un véritable répertoire des réalités paysannes en RDC

Le Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire, CENADEP, a organisé avec l'appui de l'Alliance AgriCongo, mardi 21 juin 2011 dans la salle VIP de l'Eglise Notre Dame de Fatima à Kinshasa/Gombe, la présentation du livre intitulé : « Changer l'agriculture congolaise en faveur des familles paysannes... », écrit par Frans Van Hoof et édité par l'Alliance AgriCongo. Ce livre de 144 pages, bien illustré, démontre de manière claire que les producteurs agricoles congolais s'organisent et prennent des initiatives pour faire évoluer leur agriculture, mais ces dynamiques locales ne sont absolument pas prises en considération. Mme Rosalie Biuma, responsable de l'Ong Association des femmes riziculteurs de Kingabwa, AFRIKI, qui a fait la présentation du livre, a souligné que celui-ci constitue une base des données sur l'agriculture congolaise et réhabilite l'identité des paysans congolais.

Il présente la réalité naissante du monde rural du Congo avec de multiples initiatives de développement et aussi des contraintes.

Monsieur Alphonse Kapuya, Coordonnateur Régional de TRIAS, prenant la parole au nom de l'Alliance AgriCongo, a souligné que le travail réalisé par l'Alliance AgriCongo a conduit à l'émergence de plusieurs dynamiques des organisations paysannes en RDC. Cette alliance a été créée afin de briser les différents réseaux fermiers entre autres pour que les politiques agricoles se construisent en tenant compte des organisations paysannes. L'Alliance AgriCongo agit à travers quatre stratégies : le Partenariat Sud-Nord (faisant la campagne sur plusieurs fronts dont, le dialogue permanent avec les organisations paysannes), Appui à la structuration des organisations paysannes, Appui le plaidoyer politique et Construction des alliances en Belgique (mobilisation d'un large éventail des acteurs). Mme Françoise Donnay de l'Ambassade de Belgique était donc particulièrement heureuse de découvrir le chapitre donné à la femme paysanne la place qui lui revient, avec l'histoire d'Espérance, qu'elle a déjà rencontrée. Elle a aussi indiqué qu'outre les informations sur les organisations paysannes par provinces, très utiles pour les agences de coopération bilatérales et multilatérales pour la préparation de nouveaux programmes de coopération, cette brochure comprend la plupart des thèmes importants pour les paysans et paysannes : la vulgarisation, la finance agricole, l'accès à l'information, la transformation, la commercialisation... plus inhabituel mais tout aussi intéressant, le chapitre sur la recherche et le savoir paysan en RDC, qui restent méconnus et négligés...



Elle a souligné que dans sa coopération avec la RDC dans le domaine de l'agriculture, la Belgique cherche à appuyer les dynamiques paysannes, en particulier dans les zones prioritaires de la coopération belgo-congolaise : Bandundu, Kasai oriental, sud du Maniema et district de la Tshopo en province Orientale. Pour sa part, Patrick Houben en charge des projets sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural à l'Union Européenne, a loué la publication de cet ouvrage qui donne un certain nombre d'informations sur les organisations paysannes en RDC. Il a souligné que les organisations paysannes constituent une priorité pour l'UE. Plusieurs appels à projet portent sur le renforcement des capacités, la durabilité et la pérennisation des organisations paysannes. Après la brève cérémonie de baptême du livre, Jean Pierre Mizinzi, le représentant du Ministre de l'agriculture, pêche et élevage, a déclaré à propos du livre : « Il est nouveau, il intègre aussi les éléments nouveaux. Ce nouveau-

né a l'avantage de mettre un accent sur l'agriculture familiale ». Présidée par le Conseiller du Ministre de l'Agriculture, Monsieur Jean Pierre Mizinzi, cette manifestation a connu la participation du Conseiller principal du Chef de l'état en charge de l'agriculture, Monsieur Libendele Lobuna ; du Conseiller du Ministre provincial de l'agriculture, Faustin Moduba. Le secrétariat général du Ministre de l'agriculture a été représenté par André Lusakueno. L'Union Européenne a été représentée par Monsieur Patrick Houben et l'Ambassade de Belgique par Mme Françoise Donnay. Des organisations internationales ont été aussi bien représentées, pour la CTB par Wilfried Goddens, la SNV par Silva Leghana ; DAI par Isabelle Buisha... Il y a eu une forte participation des OP de Kinshasa, Bandundu et Bas Congo ainsi que des représentants des organisations d'appui. Au total, 80 personnes ont pris part à cette cérémonie ■ JBL



L'ouvrage baptisé par le Conseiller du Ministre de l'Agriculture...



Alphonse KAPUYA prononce le discours au nom de l'Alliance AgriCongo



Mme Rosalie BIUMA remettant un exemplaire du livre à M. Patrick Houben de l'UE

Réactions après la présentation du livre

Patrick Houben en charge des projets agricoles, sécurité alimentaire et développement rural à l'UE

L'Union européenne appuie la structuration et les organisations paysannes qui sont bien présentes dans tous les appels à projets. Nous pensons que l'organisation paysanne est un passage obligatoire dans le contexte du Congo où les paysans représentent 70%. Nous avons un souci sur la réelle représentativité des OP. Les Op sont une priorité dans tous nos financements. C'est un livre très intéressant qui retrace l'état des OP. On parle des réalités des OP qui sont disponibles. C'est intéressant ces listings, mais ils doivent être vérifiés. Dans l'appel à projet que l'UE va lancer, l'aspect organisation paysanne est central. Plusieurs et même une grande majorité de nos projets rappellent le renforcement des OP. C'est un secteur prioritaire. Nous mettons l'accent sur le renforcement et leur pérennisation, leur durabilité. Il est très important que les OP puissent gérer les AGR pour avoir des autofinancements et leurs durabilités.

Jean Pierre Mizinzi, Conseiller du Ministre de l'agriculture en charge des études

Comme agronome et pour avoir longtemps travaillé dans le monde paysan. Le titre du livre est un défi pour tous les congolais surtout pour nous politiciens congolais. Nous devons chercher à changer cette agriculture. Nous avons un document qui nous permet d'avoir des éléments sur le monde rural pour changer les choses parce que 70% de la population en RDC est paysanne. Si le monde paysan se développe, on peut développer tout le Congo.

Alphonse Kapuya, Coordonnateur régional de TRIAS et Représentant de l'Alliance AgriCongo

L'auteur de ce livre a fourni un effort pour pouvoir présenter au public certaines réalités des OP qui ne sont pas prises en compte dans leur existence qui font que l'agriculture familiale continue à exister. Progressivement, le livre sera disponible au niveau des points focaux. Nous encourageons les paysans d'être fiers de leur identité. Ils ont comme mission de nourrir le Congo et une bonne partie du monde.

Thoba Tshoma Cathérine, présidente de l'Action pour le développement agricole de Maluku, ADAMA

C'est une joie pour assister à la présentation du livre. On ne s'occupait pas de l'agriculture dans le temps. C'était un travail fait par des analphabètes, des femmes ratées. Aujourd'hui, l'agriculture est l'économie du pays. Tous ces grands messieurs qui font des discours, c'est parce qu'ils ont mangé, c'est pourquoi ils ont de la force. Nous allons vulgariser ce livre auprès des agriculteurs sachant qu'ils ont un rôle important à jouer dans ce pays. C'est un travail à ne pas négliger, nous avons une grande place dans la société.

Nazi Espérance, présidente de la FOPAKO. En tant que paysanne moi-même, ce livre est un outil précieux pour les paysans. Ce livre est nécessaire pour les paysans de la RDC parce que depuis longtemps les paysans étaient oubliés. Je suis très contente et flattée, je demande à tous les congolais à chercher et à lire ce livre.



Mme Rosalie BIUMA de l'Association AFRIKI

Plaidoyer de Mme Biuma Rosalie Ilunga au Sénat belge...

Mme Rosalie Biuma, paysanne de Kinshasa et Présidente de l'Association des Femmes Riziculteurs de Kingabwa « AFRIKI » en sigle et au nom du Cadre National des Paysans Producteurs Agricoles du Congo « CNAPAC » en sigle, a saisi l'opportunité de prendre la parole devant le Sénat Belge lors de la cérémonie de présentation du livre : « *Changer l'agriculture Congolaise en faveur des familles paysannes* » au cours d'une mission qu'elle a effectuée en Belgique au début du mois de juillet 2011. Ci-dessous le discours qu'elle a prononcé devant le Sénat Belge.

le numéro F/92 du Ministère de la justice. Elle encadre 75 membres dont 73% de femmes, elle a comme activité principale la production de riz et les maraichages comme activités secondaires. Son organigramme se présente de la manière suivante : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Comité de Contrôle et de Suivi, la Coordination

1. L'histoire de la dynamique locale, agriculture familiale (AFRIKI/KINSHASA)

L'histoire de la petite association est partie d'une observation de 3 femmes qui travaillaient sur le marécage de Kingabwa dans la commune de LIMETE, un quartier péri-urbain de ville province de Kinshasa, sans calendrier agricole, sans expérience et sans encadrement dans le domaine mais elles le faisaient par imitation des chinois qui avaient travaillé sur le périmètre et toutefois s'était un échec. Etant donné que le site est non aménagé donc pas d'ouvrage hydro-agricole. Après avoir maîtrisé leur activité rizicole ; la production de riz était considérée comme une activité de faire play et la production pourra être distribuée comme don, cadeau aux membres de famille. En retour elle se rendra compte qu'elle faisait un travail qui ne pouvait pas la valoriser ; elle prendra conscience en décidant de mettre toute sa production à la vente cela a commencé à lui procurer de l'argent ainsi elle valorisa son métier et pourrait faire face aux besoins vital dans sa vie. D'où est partie la naissance d'AFRIKI sous l'initiative de Madame BIUMA ILUNGA Rosalie.

2. Emergence du mouvement paysan en RDC

Du 08 au 11 avril 2007, l'atelier national de réflexion sur l'état de lieu du mouvement

paysan en RDC a Goma ; Du 22 au 24 septembre 2010, l'atelier de Kangu sur les enjeux et perspectives de la dynamique du mouvement en RDC ; Du 28 novembre au 01 décembre 2010 : le 1er carrefour des Paysans Congolais venus de toutes les provinces et de la ville province de Kinshasa, a été organisé avec le concours de l'alliance Agricongo. A l'issue des travaux, les paysans congolais ont élevé la voix pour la première fois en réclamant un code agricole qui n'a jamais existé. « Pas de loi, pas de voix ». Au cours de ce même carrefour, 11 points provinciaux ont été mis en place avec la mission d'identifier les organisations de paysans producteurs agricoles de 2ème et 3ème niveau provincial et national. Ce travail est en cours de réalisation.

A l'issue des travaux de ce même carrefour, 4 thèmes prioritaires étaient retenus à savoir : Le crédit agricole, Le code agricole, La sécurité foncière et l'accès à la terre, La construction et l'entretien des infrastructures rurales. La mise en place d'une cellule de plaidoyer pour suivre l'évolution du code agricole au niveau du Sénat et de l'Assemblée Nationale. En mars de cette année, le ministre national de l'agriculture a fait remarquer l'absence depuis toujours du caractère non fédérateur des organisations de producteurs agricoles et l'absence d'un interlocuteur valable au niveau National. En réponse les leaders paysans ont mis en place un Cadre National des Producteurs Agricoles du Congo, en sigle CNAPAC et ont signé la charge agricole PDDAA (Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique) au nom des paysans congolais. Nous sommes ravis de voir que cette fois-ci les institutions de notre pays, notamment : le Sénat, l'Assemblée Nationale et le Gouvernement, ont entendu la voix du paysan congolais, et le code agricole a été voté au mois de juin 2011 sous l'appellation : « La loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole ». La transformation, à l'évacuation et à la commercialisation, à l'accès à la terre et aux renforcements des capacités. Après ce vote, les paysans attendent la promulgation de cette loi par le Chef de l'Etat. Il existe 5 grands types de contraintes : Liés à la production, à la conservation et à la transformation, Les difficultés liées à la production : insuffisance des intrants appropriés (semences, petits outillages, tracteurs, bateaux de pêche, géniteurs ...) Les difficultés liées à la conservation et à la transformation : insuffisance des infrastructures d'entrepôts, de stockage et de conservation de produits agricoles et insuffisance des unités de transformation (décortiqueuse à riz, moulins, ruches, égraineuses) Les difficultés liées à



Mme Sabine de BETHUNE, Sénateur belge

l'évacuation et à la commercialisation, Enclavement des zones de productions (mauvais état des routes de desserte agricoles), insuffisance de moyen de transport (gros véhicules, pirogues) et emballages appropriés. Les difficultés liées à la terre telles que les conflits de terre (spoliation des sites), tracasseries administratives (taxes illicites) et lotissement anarchique des sites d'exploitations agricoles. Conflit coutumier. Les difficultés liées aux renforcements des capacités telles que l'insuffisance en formation techniques, analphabétisme et finalement l'accès à l'internet et à l'acquisition de matériel informatique. A qui s'adressent les paysans ? la réponse est simple, A ceux qui s'intéressent à l'agriculture et particulièrement : aux autorités politico-administratives de la RDC ainsi qu'aux responsables de la coopération bilatérale et multilatérale. Les organisations des paysans producteurs vous invitent à les rejoindre pour surmonter ensemble les obstacles pour renforcer les actions de développement agricole. D'où l'intitulé même du titre qui met l'accent sur le changement de l'agriculture en RDC.

Pour terminer, nos remerciements s'adressent à l'alliance AGRICONGO, à l'auteur de ce livre, aux ONG d'appui locale (tel que CENADEP, PRODDDES et PREFED) pour leur accompagnement ainsi

que ceux qui ont contribué de loin ou de près pour la réalisation de cet ouvrage. Nos remerciements s'adressent au Sénat Belge qui nous donne ici l'occasion de parler au nom des paysans Congolais, de faire entendre la voix des paysans.

Quelques recommandations

Que lors des grandes décisions de mise en oeuvre de projet de financement la composante du mouvement paysan soit représentée et considérée comme parties prenantes. Concernant la bonne gouvernance et le contrôle de l'exécution budgétaire que les organisations du mouvement paysan soient associées. Que la destination des fonds alloués dans l'agriculture au niveau du pays soit fixé avec une implication participative des organisations de base, représentés au sein du Cadre National des Paysans Producteurs du Congo, CNAPAC. Que nos deux interlocutrices membres du sénat belge pèsent de tous leurs efforts pour l'obtention d'un financement considérable qui couvrira tout le pays et aideraient les femmes dans leur métier d'agricultrice afin de lutter contre la pauvreté (OMD d'ici 2015). De doter les moyens considérables aux points focaux du Cadre National des Paysans Producteurs Agricoles du Congo, CNAPAC, pour la vulgarisation de la loi portant principes fondamentaux relatifs aux secteurs agricoles auprès de nos paysans. Je vous remercie ■

... Restitution de la mission la base

Des OP membres de l'AFRIKI et d'autres organisations paysannes de la ville de Kinshasa ont participé à la séance de restitution de la mission effectuée par Mme Rosalie Biuma Ilunga en Belgique du 27 juin au 10 juillet 2011 dans la salle de réunions de l'UCOOPMAKINà Ndjili Brasserie, mardi 2 Août 2011. L'objectif de sa mission a été la présentation du livre intitulé : « *Changer l'agriculture congolaise en faveur des familles paysannes* ». Invitée par les sénatrices Belges Sabine de Bethune et Marie Arena, Rosalie Biuma a présenté ce livre au Sénat belge et au siège du parti socialiste. Elle s'est entretenue avec Mr Célestin MURENGEZI de l'Union Européenne, Mr Mamadou Cissoko et la présidente du mouvement paysan Japonais sur

des questions paysannes.

Leçons tirées de sa mission :

La volonté et l'amour de partage entre les paysans ; Le respect de cotisation ; L'implication des organisations de base, des unions ainsi la fédération dans l'élaboration des cahiers des charges ; Les mouvements paysans sont associés dans la prise de grandes décisions ; Le mouvement paysan présente et élabore un mémorandum lorsqu'il y a un nouveau gouvernement ; Les paysans sont consultés dans les discussions sur le budget.

Recommandations : Faciliter des échanges avec d'autres mouvements paysans qui ont plus d'expériences.

Petra Iyeli.

Mesdames et Messieurs les sénateurs belges, Monsieur le ministre de la coopération au Développement, Distingues invités,

Au nom de l'Association des Femmes Riziculteurs de Kingabwa « AFRIKI » en sigle et au nom du Cadre National des Paysans Producteurs Agricoles du Congo « CNAPAC » en sigle, nous avons l'honneur de vous remercier pour nous donner l'opportunité de prendre la parole devant le Sénat Belge et d'avoir accepté de rehausser de votre présence la cérémonie de présentation du livre : « *Changer l'agriculture Congolaise en faveur des familles paysannes* ». Comme cela est dit dans son intitulé, cet ouvrage constitue une base de données de l'Agriculture Congolaise et réhabilite à la fois l'identité du paysan producteur congolais qui, jadis, était complètement oublié par les bailleurs et les décideurs politiques.

1. L'histoire de la dynamique locale (AFRIKI)

L'Association des Femmes Riziculteurs de Kingabwa est une organisation non gouvernementale et apolitique. Cette association des producteurs à la base a vu le jour en 1980 sous l'initiative de Madame BIUMA Rosalie travaillant en informel et en 2001, elle obtiendra ses papiers de fonctionnement et son acte Juridique sous

Cette nouvelle publication éditée par l'alliance Agricongo est la première qui tente de faire un inventaire exhaustif des dynamiques paysannes dans les différentes provinces de la RDC.

Toutes les provinces sont passées en revue, ce qui offre le mérite de valoriser toutes les OP actives, récentes et anciennes, petites et grandes. À travers les exemples décrits, la réalité du mouvement paysan en RDC devient concrète et ne peut plus. L'ouvrage projette aussi quelques importants enjeux pour le changement de l'agriculture en faveur des familles paysannes et non de l'industrie agricole - à savoir : Donner à la femme paysanne la place qui lui revient. La recherche et le savoir paysan, méconnus des chercheurs scientifiques Un sous-secteur semencier bien organisé, la garantie d'une augmentation de la production agricole

La vulgarisation ou le conseil agricoles : facteurs clés dans le développement agricole

Augmenter les capacités des producteurs par le financement agricole

L'accès à l'information est un handicap important pour la professionnalisation des producteurs

La transformation des produits agricoles, une valeur ajoutée !

La commercialisation : un défi majeur pour les OP

Le plaidoyer : créer un environnement politique favorable pour les producteurs.

Pour plus d'informations, contactez François Cajot, chez SOS Faim : fca@sosfaim.or

La FOPAKO monte en puissance et s'affirme de plus en plus comme une grande organisation provinciale incontournable

Un reportage de Jean Baptiste Lubamba

La Force Paysanne du KONGO Centrale, FOPAKO est une véritable organisation provinciale qui est en train de monter en puissance après sa deuxième assemblée générale, tenue dans le village historique de Nsiamfumu, territoire de Moanda, autre fois lieu d'embarquement d'esclaves pour un voyage sans retour vers l'Amérique. Pendant deux jours, soit du 10 au 11 juillet 2011, environ 230 participants venus de 10 territoires que compose toute la province et deux villes, ont répondu à ce grand rendez vous de l'histoire du mouvement paysan de la province du Bas Congo. En dehors des Unions et des OP de cette province, les organisations d'appui et les partenaires ont aussi contribué à la réussite de ces travaux en apportant les moyens financiers, logistiques et techniques.

Il s'agit notamment du CENADEP, PREFED ... SOS FAIM, TRIAS... et toutes les organisations faisant partie de l'alliance Agricongo. Après une première identification des unions sur l'ensemble de la province du Bas Congo, la FOPAKO dispose de 175 unions et filières porteuses qui représentent 2.320 OP du premier degré et 65 884 membres. Il y a d'autres unions qui se bousculent à son portillon après avoir observé sa montée fulgurante. Ce qui fait que ces chiffres sont en train d'être largement dépassés. Au regard de cet engouement, la FOPAKO apparaît comme la seule force au niveau provincial et qui s'impose comme incontournable.

Les débats de l'AG de Nsiamfumu ont porté essentiellement sur l'examen et l'adoption article par article des textes réglementaires devant régir cette organisation, à savoir : le statut et le Règlement d'Ordre Intérieur, ROI. A l'issue des travaux, deux grands résultats ont été enregistrés. Le premier est lié à l'adoption des textes réglementaires qui ont été examinés auparavant dans les trois districts et deux villes de la province. Le secrétariat de la FOPAKO a été chargé de finaliser tous les textes avant de les soumettre à la signature des autorités provinciales. Le deuxième grand résultat et pas de moindre a été l'élargissement du comité fédérateur de la FOPAKO qui comprenait 5 membres après l'atelier de Matadi en septembre 2010 au lieu de 10 proposés. ANsiamfumu, l'option a été levée pour porter ce chiffre de l'équipe à 13 membres pour intégrer toutes les autres



Mme Espérance NZUZI remettant le livre sur le mouvement paysan en RDC et le journal La Voix du paysan Congo au Dircaab de la Ministre Provincial de l'Agriculture

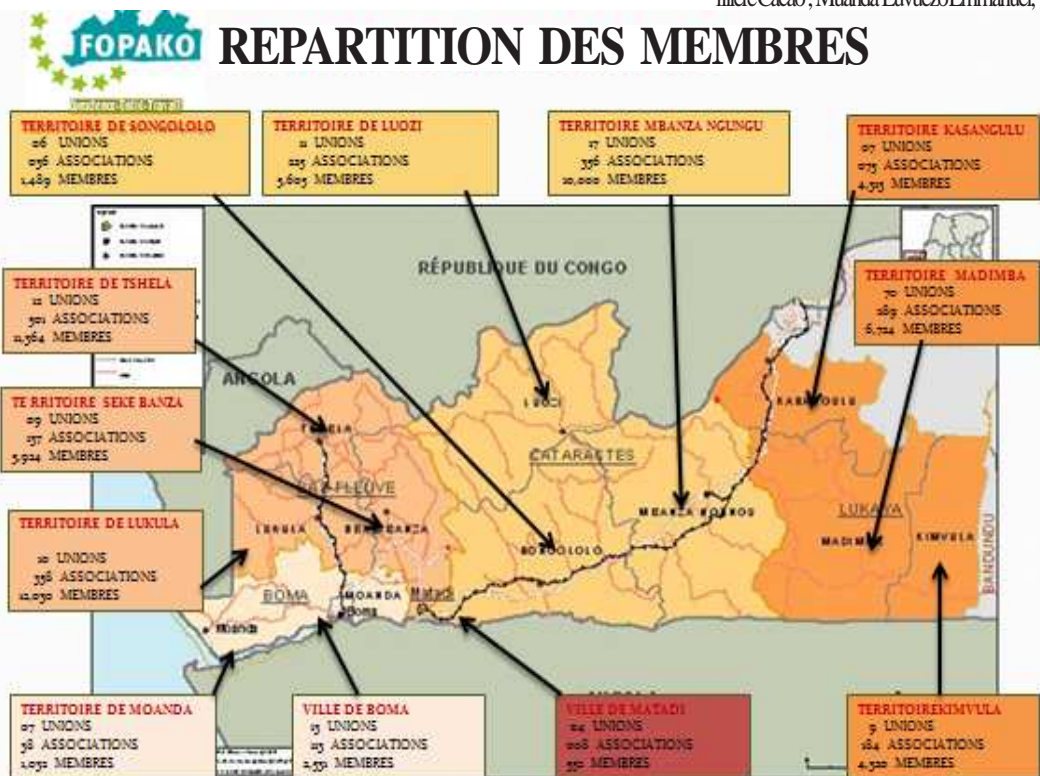
structures qui n'ont pas pris le train de la FOPAKO en septembre 2010, mais qui ont manifesté le désir de monter à bord même si il a déjà quitté la gare. Parmi les nouvelles venues au sein du comité fédérateur de la FOPAKO, il y a l'entrée du REPAM qui prend la place de troisième vice présidence en charge du plaidoyer et de la défense des intérêts des paysans, alors qu'il était observateur à l'atelier de Matadi. Monsieur Donatien Malonda a été désigné à ce poste.

D'autres innovations décidées par la plénière ont été la constitution des postes de conseillers en charge des filières pour appuyer le travail du comité fédérateur. C'est ainsi, Monsieur Philippe Bope, président de la CAPM a été désigné conseiller en charge de la filière pêche ; Mme Marie Josée Mandiangu est désignée conseiller en charge de la filière Miel ; Momo Puati, président de la COCAMA, Conseiller en charge de la filière Cacao ; Muanda Luvuzo Emmanuel,

Conseiller en charge de la filière riz ; Jean Pierre Mangovo Khonde, conseiller en charge de la filière maraîchage ; Faustin Lukanda conseiller en charge de la filière huile de palme, Thomas Yibila Banzenza, conseiller en charge de la filière sezame. Trois autres personnes au regard de leurs expériences, ont été désignées membres de la commission de contrôle. Il s'agit de André Nzomoni Nsitu, Marie Claire Tuzolana et Charles Makabi.

Le nouveau compte ainsi trois femmes en son sein contre une dans l'ancien comité. Cette assemblée générale s'est déroulée dans un climat apaisé et les débats ont été enrichissants et nous avons noté la ferme volonté de chacun d'apporter sa contribution pour faire avancer la grande machine de la FOPAKO qui affiche désormais l'ambition provinciale et elle dispose de tous les atouts pour jouer son rôle de défenseur des paysans. Pour le Directeur du Cabinet du Ministre provincial de l'agriculture, Nzungu Luntadi, cette assemblée générale a été une étape cruciale pour la légitimation et l'effectivité de l'existence de la FOPAKO. Il a indiqué « les objectifs de la FOPAKO s'inscrivent parmi les objectifs poursuivis par le ministère provincial en charge de l'agriculture, à savoir : l'accroissement de la production agricole de la province ; l'autosuffisance alimentaire ; l'accroissement de l'offre des produits agricoles à l'exportation la réduction de la pauvreté et la lutte conséquente contre l'exode rural ».

A cette Assemblée générale, les autorités provinciales ont été représentées par le directeur du cabinet de la Ministre provincial de l'Agriculture Nzungu Luntadi qui avait à ses côtés des Inspecteurs provinciaux de l'agriculture et du développement rural. Le territoire de Moanda a été aussi représenté ainsi que le village Nsiamfumu.



Réactions à l'issue de l'Assemblée Générale

NZUZI ESPÉRANCE, Présidente de la FOPAKO

Je suis très satisfaite, car toutes les délégations ont répondu à l'invitation. La présence de plusieurs partenaires, des ONGD nationaux qui ont réfléchi sur comment ils peuvent nous aider et la présence du directeur du cabinet du Ministre provincial de l'Agriculture et autres autorités territoriales ont été d'une importance capitale. La volonté de la contribution de tous ? à savoir : les territoires, le gouvernement provincial, autres ONGD nationaux ont accompagné les paysans entre autre : CENADEP, PREFED, FORMOZA, BERDEF... et surtout la présence de Maman Rosalie Kadima de l'AFRIKI ont contribué à la réussite de cette assemblée générale.

Jérôme BODI, président du REPAM

La rencontre a été caractérisée par un esprit d'ouverture et de compréhension ; de même que d'une volonté commune de se tenir la main dans la main pour un même objectif final. Nous pensons que c'est un véritable démarrage du vrai mouvement paysan du consensus pour le Bas-Congo.

Davier BAMENINSEKE

Nous, participants de Songololo à cette assemblée, nous sommes très contents de pouvoir participer à cette assemblée générale, car, notre Province dispose des potentialités énormes raison pour laquelle, nos paysans doivent être encadrés pour l'augmentation de la production et l'amélioration de leurs conditions de vie. Je suis très très content et que vive FOPAKO.

(Suite en page 11)

La vision de la Fopako : Construire un mouvement paysan fort, uni, dynamique, représentatif, solidaire

ACTUALITES



Le nouveau Comité fédéral de la FOPAKO (Photo LVPC)

Réactions à l'issue de l'Assemblée Générale

L'union fait la force

La FOPAKO a pour **vision** de construire un mouvement paysan fort, uni, dynamique, représentatif, solidaire, capable de défendre les intérêts politiques et culturels des paysans du Bas-Congo à tous les niveaux et de susciter par conséquent, une classe paysanne moyenne affranchie et autonome sur le plan intellectuel et financier ; une classe socio économiquement forte, partenaire potentiel de l'Etat.

La promotion des producteurs agricoles.

La FOPAKO a pour **mission** principale de promouvoir les organisations des producteurs agricoles, des pêcheurs et des éleveurs du Bas-Congo et en tant que porteuse des projets à mettre en œuvre, elle les accompagne dans toutes leurs activités à travers : -le renforcement des capacités, -les actions sur la promotion du leadership, -les actions d'accompagnement structurel,

-les actions de vulgarisations multiformes et -les lobbyings et plaidoyers

Améliorer les conditions de vie des paysans.

La résultante des **objectifs** poursuivis par la FOPAKO est l'amélioration des conditions de vie du paysan. Il s'agit des objectifs explicites dont les membres ont pris conscience. L'amélioration dont il est question ici se manifeste à travers les principaux indicateurs ci-après :

- Sécurité alimentaire assurée pour chaque ménage
- Habitat amélioré
- Environnement assaini et protégé
- Besoins familiaux (ménages) satisfaits
- Droits de la femme et de l'enfant respectés
- Intérêts des paysans défendus

Faciliter la concertation dans la mise en oeuvre des politiques agricoles.

•La FOPAKO est une structure faite par toutes les organisations paysannes de la province du Bas-Congo notamment : les unions des associations paysannes, les filières de productions agricoles, d'élevage et de pêche et les regroupements locaux.

• A ce titre, elle a pour principal **rôle** de faciliter la concertation entre toutes les structures sus-évoquées dans la mise en œuvre concertée des politiques agricoles, conformément aux lois du pays en cette matière.

•En collaboration avec le CARG elle devra à travers ses comités de territoires et de secteurs :

1. Veiller aux tracasseries administratives et policières perpétrées à l'endroit des paysans.
2. Veiller à la mise en œuvre d'une fiscalité de développement juste et correcte.
3. Veiller à la formation et à l'information du paysan sur ses droits et ses devoirs.
4. Veiller à l'exécution correcte des projets planifiés dans le cadre des différents programmes gouvernementaux et non gouvernementaux par rapport aux résultats attendus.
5. Veiller à la structuration des paysans en filière, à l'organisation des associations en coopérative et à l'implantation des structures de microcrédit.
6. Veiller à la maintenance de bons rapports entre acteurs de développement et gérer les conflits qui peuvent préjudicier l'élan de développement.
7. Veiller à la négociation des achats des biens et des services recherchés par les paysans producteurs, à l'organisation des marchés d'évacuation des produits paysans et au contrôle permanent des prix.

(Suite de la page 10)

MOMBOPHUATRUSSEL Président de la coopérative Cacao Mayumbe (COCAMA) Mandaté par le comité (directeur) de gestion de la COCAMA, Territoire de Tshela, j'éprouve une grande joie d'être élu au comité fédéral de la FOPAKO, Province du Bas-Congo dans le souci de défendre la filière cacao au niveau de la province précitée et je crois mieux faire de part mon expérience sur cette spéculation entre temps je foudroyerai le moindre effort pour réveiller mes frères des autres territoires et districts en cette matière de façon à apporter et partager notre expérience partout dans le Bas-Congo et j'assume que j'apporterai une contribution favorable à la FOPAKO pour la COCAMA.

Donatien MALONDA de REPAM

Personnellement, je suis satisfait et dégagé en constatant qu'à cette rencontre de Nsiamfumu, toute la province a été représentée et un large consensus sur les options a été trouvé dans une concertation franche et ouverte contrairement à l'atelier de Matadi de 2010. Les craintes relatives à l'identité et à l'autonomie des unions membres de la FOPAKO ont été librement effacées, dans une compréhension réciproque. Nous remercions tous les partenaires présents à cette rencontre pour la fidélité et le respect des engagements pris pour la réalisation effective de cette rencontre. Nous, à notre tour, nous allons apporter notre contribution pour que la concertation provinciale soit forte et durable. Sincèrement, PS : ces rencontres à grande dimension soit à encourager pour que les différentes réunions puissent se connaître et échanger. Tous les résultats attendus ont été atteints à 78%, ce qui est déjà bien et satisfaisant.

Marie-Claude TUZOLAMA membre de la commission de contrôle.

Je suis personnellement ravie de la façon dont s'est déroulée notre assemblée générale extraordinaire de la FOPAKO, ici à NSIAMFUMU. A titre illustratif, j'ai beaucoup apprécié les faits suivants :

- Tous les territoires et ville de la province ont pris part à cette assemblée,
- La participation active des délégués aux débats qui ont contribué à l'adoption de nos textes juridiques,
- La représentation des unions de tous les territoires et villes de la province du Bas-Congo et c'est là qui prouve le souci de bâtir une organisation paysanne inclusive. Bref, un coup de chapeau à la FOPAKO.



LE COMITÉ FÉDÉRAL

Président : Mme Nzuzi Muaka Espérance

Vice-président chargé de l'administration: Simbu Paul

Vice-président chargé des techniques rurales et agricoles : Nsongi Mbemba

Vice-président chargé du lobbying et plaidoyer : Donatien Malonda

1^{er} secrétaire rapporteur : Nsasa Mvuzza

2^{ème} secrétaire rapporteur : Nlongi Eddy

Conseiller en charge de la filière pêche : Philippe Bope,

Conseiller en charge de la filière Miel : Mme Marie Josée Mandiangu

Conseiller en charge de la filière Cacao : Mombo Puati

Conseiller en charge de la filière riz : Muanda Luvuzo

Conseiller en charge de la filière maraîchage : Jean Pierre Mangovo Khonde, ;

Conseiller en charge de la filière huile de palme : Faustin Lukanda

Conseiller en charge de la filière sésame: Thoamas Tuyibila Bantenze

Commission de contrôle :

-André Nzomoni Nsiti,

-Marie Claire Tuzolana

-Charles Makabi.

La RDC dotée de sa première loi sur la microfinance

Le Professeur FREDERIC KALALA: «L'application rigoureuse de cette loi préviendrait de faillites précoces et des cas d'escroqueries de masses comme BINDO, NGUMA, etc.»

Quelle est votre réaction après l'adoption et le vote de la loi sur la microfinance au Parlement de la RDC ?

Ma réaction est positive, car le processus a été extrêmement long face au besoin de plus en plus pressant de réglementation du secteur de la microfinance en RDC. En effet, c'est depuis bientôt dix ans que le processus de réglementation du secteur de microfinance a été enclenché ; la première version de l'instruction n° 1 de la Banque Centrale du Congo remonte au 12 septembre 2003. Elle a été revue le 18 décembre 2005. Et depuis le 14 juillet 2009, un avant-projet de loi a été proposé par la Banque Centrale après consultation des principaux acteurs de microfinance congolais. Cette longue évolution dénote la volonté du législateur de mettre en place une loi au travers de laquelle les institutions de microfinance se reconnaîtront et les intérêts des épargnants et même emprunteurs seront bien protégés. C'est donc, en soi, un heureux aboutissement.

Quels sont les points forts et les points faibles contenus dans cette nouvelle loi ?
Parmi les points forts, il y a lieu de retenir, entre autres :



Le Professeur FREDERIC KALALA de l'Université de Kinshasa.

La loi sur la microfinance pour faciliter l'accès aux services financiers

Les députés nationaux ont voté, au cours de la plénière du mardi 3 mai 2011, la proposition de loi sur la microfinance qui était sous examen. Ce texte devrait être examiné en deuxième lecture au Sénat avant son envoi au chef de l'Etat pour promulgation. Cette loi est appelée à réglementer l'activité de la microfinance en RDC, en facilitant notamment l'accès aux services financiers. L'objectif consiste à répondre aux problèmes criants de l'environnement économique de la RD Congo caractérisé, notamment, par le manque d'intégration du secteur informel dans l'économie réelle.

A cela, s'ajoutent d'autres maux :

- un secteur financier très peu développé,
- une intermédiation déficiente,
- un développement désordonné du secteur informel et
- une absence d'investissements dans les infrastructures financières de proximité.

Autant des contraintes aux conséquences défavorables évidentes sur le cadre macroéconomique, parmi lesquelles, la dépréciation de la monnaie nationale. D'où, l'accès difficile aux services financiers de base, dont l'épargne et le crédit. De ce point de vue, la microfinance peut devenir un des leviers fondamentaux du développement et de la lutte contre la pauvreté, a estimé un analyste économique. Pour beaucoup de personnes et pour le grand public en particulier, la microfinance se confond avec le microcrédit. Elle désigne les dispositifs permettant d'offrir de très petits crédits (« microcrédit ») à des familles très pauvres pour les aider à conduire des activités productives ou génératrices de revenus leur permettant ainsi de développer leurs très petites entreprises. Avec le temps et le développement de ce secteur particulier de la finance partout dans le monde, y compris dans les pays développés, la microfinance s'est élargie pour inclure désormais une gamme de services plus large (crédit, épargne, assurance, transfert d'argent etc.) et une clientèle plus étendue également. Dans ce sens, la microfinance ne se limite plus aujourd'hui à l'octroi de microcrédit aux pauvres mais bien à la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel ■

1° la suppression de la forme juridique dite « entreprise de microfinance de première catégorie qui, d'après les anciens textes (les deux versions de l'instruction n° 1) était une boîte à pandore dans la mesure où ce statut autorisait à une organisation de microfinance de prendre la forme de juridique de son choix, en ce compris le statut d'ASBL pourtant incompatible avec l'activité d'octroi de crédit qui est considérée comme un acte de commerce (cf. Article 1, alinéas 17 et 18 de la loi sur la microfinance). Cette question a longtemps opposé la Banque Centrale aux IMF. Sa suppression est donc un point fort.

2° L'élargissement des produits et services financiers reconnus comme relevant de la sphère de la microfinance. Alors que les textes antérieurs à la loi limitaient la microfinance aux seuls produits d'épargne et de microcrédit, l'article 5 de la loi inclut parmi les produits de microfinance, le crédit-bail, le transfert des fonds et la distribution de la monnaie électronique, la location des coffres-forts ainsi que les services non financiers comme les formations et conseils aux clients des IMF. Cette disposition légale est une incitation, pour les IMF, à la diversification non seulement de leurs produits, mais aussi et surtout de leurs sources de revenus et leurs risques. Tel est le socle de toute professionnalisation en matière d'intermédiation financière. Les plus grands bénéficiaires de cette disposition légale, si elle est bien mise en œuvre, seront les clients des IMF car ils auront accès à un large éventail des produits et services. Ils pourront donc librement et surtout rationnellement opérer leur choix pour optimiser leur niveau de satisfaction.

3° Le renforcement des mécanismes de gouvernance des IMF. L'abondance des articles (de l'article 15 à l'article 29) et la pertinence de leur contenu témoignent de la volonté du législateur d'assainir le secteur et de placer l'industrie de microfinance congolaise sur les bases solides de fonctionnement institutionnel et de gestion organisationnelle. L'application rigoureuse de toutes ces dispositions légales, lors de l'octroi d'agrément aux nouvelles IMF et surtout le contrôle du respect de ces mesures par les IMF (supervision par la Banque Centrale) préviendrait plusieurs de faillites

précoces et des cas d'escroqueries de masses (déjà vécus en RDC : BINDO, NGUMA, etc.).

4° La valorisation de la caution solidaire comme mécanisme légal de garantie (article 40) et l'accent mis sur la transparence (articles 57 et 58) sont des dispositions novatrices de cette loi susceptible d'accroître la portée des IMF en les incitant à adopter la technologie des crédits de groupe et d'améliorer leur compétitivité en réduisant leurs coûts de transaction du fait de l'obligation légale de communiquer à leurs clients la totalité de l'information sur leurs coûts.

Les points faibles, il y en a beaucoup, mais nous n'en retiendrons que deux :

1° L'absence de vraies normes prudentielles. Il n'est prévu nulle part dans la loi les dispositions sur la solvabilité, le degré optimal de liquidité, le taux optimal de transformation de l'épargne en crédit, encore moins les mesures d'adéquation des fonds propres et de provisionnement pour créances litigieuses et/ou passées en pertes. Cet état des choses risque d'être un frein à l'adoption par les IMF congolaises des « best practices » universellement reconnues dans l'industrie de microfinance.

2° Aucun réel incitant fiscal. L'article 52 précise même que les IMF sont soumises au régime de droit commun. Ceci n'est pas de nature à attirer les investisseurs privés nationaux et étrangers vers ce secteur vital pour l'économie congolaise.

Quelles sont les innovations contenues dans la nouvelle loi par rapport à l'ancienne ?

Ceci est la première loi sur la microfinance en RD Congo. Il n'y a donc jamais eu d'autres lois dans ce domaine. S'agissant des innovations, on peut se référer aux points forts susmentionnés.

Quel est votre avis sur le financement en milieu rural en termes de défis par rapport à la nouvelle loi sur la microfinance ?

Le financement en milieu rural a de tout temps été l'enfant pauvre de la microfinance et ce pour trois raisons principales :

(1) Les délais relativement plus longs des travaux agricoles – activité principale en milieu rural. Ceci est incompatible avec les

microcrédits caractérisés par la brièveté de leur échéance ;

(2) Les risques spécialement élevés en agriculture – sécheresse, maladies des plantes et/ou d'animaux, etc.

(3) Les infrastructures de base sont généralement inexistantes ou de faible envergure dans les milieux ruraux. Ceci accroît le coût de transaction et rend par conséquent les crédits inadéquats aux besoins réels des organisations paysannes.

Aucune loi au monde ne peut apporter la réponse à ces trois problèmes. Il s'agit d'un domaine où seuls les investisseurs privés apprécient les risques avant de s'engager.

Les perspectives de la microfinance en RDC ?

Les perspectives de la microfinance en RDC sont bonnes. Le secteur est encore jeune, mais les potentiels et la volonté de tous les acteurs d'aller de l'avant sont énormes. Il faut résoudre le premier défi qui est relatif à la formation des acteurs. Le Centre congolais Allemand de Microfinance, le Cabinet « Prémices – consulting & Training in Microfinance » ainsi que le Fonds de Promotion de Microfinance offrent leurs services de formation aux étudiants et acteurs du secteur de la microfinance en RDC.

Le deuxième plus grand défi est la professionnalisation du secteur. Ceci passe par le recours aux normes internationales au niveau microéconomique, c'est-à-dire au niveau de chaque IMF. Au niveau macroéconomique, la mise en place d'une association professionnelle chargée de contribuer aux efforts de professionnalisation des IMF et de protéger ses membres. Il faudra aussi mettre en place une centrale des risques permettant aux IMF d'échanger l'information sur la solvabilité de leurs clients.

Quelle est la conclusion de cet entretien ?

Cette loi contient plusieurs bonnes dispositions. Mais le plus grand défi réside au niveau de son application et donc de la supervision du secteur de la microfinance par la Banque Centrale ■

Interview réalisée par Jean Baptiste LUBAMBA

La filière pêche en RDC: quel avenir?

Dossier réalisé par Emmanuel Kokolo et JB Lubamba

La pêche en RDC est encore au niveau artisanal. De Muanda au Katanga, les pêcheurs éprouvent d'énormes difficultés pour exercer leur métier. Ce dossier tente de proposer quelques instantanés pour attirer l'attention sur l'urgence de penser au développement de ce secteur prometteur.

jusqu'à la vente des poissons. Le gouvernement doit réhabiliter, par exemple, ces pêcheries qui ont existé dans ce pays, mais qui sont à l'article de la mort aujourd'hui.

Pour Sylvain Tusanga, chef de division chargé de la planification au service national de promotion et développement de la pêche, le gouvernement congolais doit inciter les opérateurs à intervenir au niveau de la production au lieu de faire la commercialisation et créer aussi un cadre susceptible de promouvoir la pêche en RDC.



Pêcheurs de Moanda au bord de l'océan Atlantique (Photo LVPC)

Pêche archaïque pratiquée par des pêcheurs de Moanda

Philippe Kobe, marié et père de 4 enfants, exerce le métier de pêcheur depuis 1984 à Moanda juste après la fin de son cycle secondaire. Actuellement, il est président de la plate forme de coordination des pêcheurs de Moanda, CPM qui regroupe 10 associations, 3 unions et 6 000 membres.

Les principaux problèmes auxquels les pêcheurs de Moanda sont confrontés sont entre autres : Le manque de formation des membres, L'utilisation des méthodes archaïques de la pêche ; Le multi usages de l'océan, mais le plus faible opérateur c'est le pêcheur. Les chalutiers détruisent souvent les filets des pêcheurs, car il n'y a pas des zones

exclusivement réservée à la pêche ; Les consommateurs sont très pauvres. Le faible pouvoir d'achat des populations a des répercussions sur le prix de poissons ; Les diverses taxes comme celle de permis de pêche 8000 Fc, le rôle de l'équipage 65 Usd sont une charge supplémentaire pour les pêcheurs ; Les intrants de pêche de bonne

qualité sont achetés en Angola à partir de 100 Usd à 120 Usd par paquet tandis que les plastics coûtent 40 Usd. Les intrants vendus à Kinshasa sont de mauvaise qualité, a-t-il dit.

Comment s'organise le circuit de la vente ? Quand les pêcheurs amènent leurs poissons sur le marché, il y a des opérateurs qui achètent pour aller les revendre à Moanda, Boma, Kinshasa. Dans ce circuit de vente, celui qui achète est pauvre et il n'y a pas des marchés surs, a déclaré Philippe Kobe.

La production. A l'époque, ils remettaient les statistiques de la production au service de l'environnement, aujourd'hui cela ne se fait plus. La pêche est une activité périodique du mois d'Octobre jusqu'en Avril-Mai, la pêche se fait dans l'océan tandis que de mai à juillet la pêche se fait beaucoup plus sur le fleuve. Les pêcheurs produisent 6 T de poissons par jour, soit 2190 T par an.

Les Avantages des membres. La filière pêche est une force. Aujourd'hui, ils peuvent dire non aux pétroliers, ils peuvent leur ester en justice. Il y a des lettres de protestation de la coordination contre la destruction des filets des membres par des pétroliers qui ont été déposées auprès des autorités et des entreprises au mois de décembre 2010. Les démarches sont en cours pour que les pêcheurs soient rétablis dans leurs droits, affirme Kobe.

Perspectives. En 2011, l'organisation aura une chambre froide et un camion frigorifique et elle va tenter à vendre directement vers les consommateurs avec la chaîne de froid qu'elle compte mettre en place. La coordination va acheter toute la production pour aller revendre à Boma, Kimpese, Matadi, Muanda. Il y a une chambre froide à

Promotion d'une pêche responsable et durable à Inongo

Le 24 juin de chaque année est dédiée à la pêche. Elle est célébrée sur l'ensemble du territoire. Dans la province de Bandundu, à Inongo, diverses activités ont été organisées à l'occasion de cette journée. Il s'agit de l'organisation de la pêche collective, de la

conférence-débat sur la pêche responsable et durable ; l'exposition et vente des poissons capturés et le défilé. Toutes ces activités ont été organisées avec la collaboration des pêcheurs de la fédération d'Inongo, de Nkole, de Nkolobeke, de N'selenge sous la

supervision du bureau de coordination du projet Ndjamba Ndjale. En ce qui concerne la pêche collective, des moyens étaient affectés pour louer des coques et moteurs en vue de permettre aux pêcheurs de faire une pêche collective dans le souci de

(Suite en page 14)



Les femmes ont été présentes à toutes les activités de pêche à Inongo (Photo LVPC)

Dossier

Nsiamfumu, une autre à Banana et une troisième chambre froide est en cours de réalisation à Moanda.

Projets. La coordination va se lancer dans le domaine de la pisciculture et de l'agriculture maraîchère.

Réactions des membres de la coordination des pêcheurs de Moanda.

Zima Zimba, Pêcheur à Nsiamfumu à 18 Kms de Moanda depuis 1984. Il est membre de la coordination des pêcheurs de Moanda depuis 2010. Il est content de voir le travail que cette coordination réalise à l'intention des membres. Il se réjouit que cette organisation puisse être reconnue par des autorités locales et sur le plan national. Il a affirmé que le circuit de vente se présente de la manière suivante : s'il attrape les poissons, il vend chez les particuliers qui revendent à leur tour à Boma, Kinshasa, Matadi. Il pense que les différents prix qu'ils donnent sont raisonnables d'autant plus qu'ils paient des frais de transports, des glacières... Avec le travail de pêche, il a acheté une parcelle à Nsiamfumu et assure la scolarisation de ses enfants.

Jean Marie Buedandele : Pêcheur à Nsiamfumu depuis 1985, il est membre de la CPM depuis cette année 2010. Il a été enseignant avant d'exercer pleinement cette activité de la pêche. Il a bénéficié des formations sur la justice et sur le développement durable, sur le plan d'affaires avec le Cenadep.

Le travail de la pêche est difficile, ils vont jusqu'à 80 Km dans l'océan. Ils passent la nuit en train de pêcher, les navires détruisent leurs filets, mais parfois s'il y a beaucoup de poissons, les prix s'abaissent sur le marché où 1 kilos coûte 1500 Fc. S'il y a une surabondance de poissons comme aujourd'hui fin décembre 2010, le kilo revient à 1000 Fc.

JBL

La réglementation de la pêche en RDC vivement réclamée

Le 24 juin de chaque année, la Rd-Congo célèbre la « Journée nationale du poisson ». Et comme par tradition, le gouvernement avait organisé la 44^{ème} édition de cette fête nationale des pêcheurs le 24 juin 2011 à la Cité de Kinkole dans la commune de la N'Sele à Kinshasa, malgré à l'absence du ministre de l'Agriculture. A cette occasion, les associations des pêcheurs du Pool Malebo avaient plaidé pour une réglementation du secteur de la pêche en RDC et demandé que leur sécurité soit garantie sur le fleuve Congo.

Ainsi, l'un des représentants des associations des pêcheurs de Pool Malebo ayant pris la parole, avait déclaré à cette occasion que la réglementation de ce secteur s'avère imminente étant donné que leurs associations comptent à ce jour, plus de dix mille personnes. « Depuis plus de trente ans, il n'y a jamais eu une réglementation de la pêche... Le poisson est une denrée périssable. Le gouvernement doit prendre des mesures de protection de ce potentiel, parce qu'aujourd'hui, il y a baisse du niveau de capture qui a l'incidence sur le revenu du pêcheur », avait-il déclaré.



Exposition des poissons sur la berge de Moanda (PhotoLVPC)

(suite de la page 13)

Promotion d'une pêche responsable et durable à Inongo

relever l'indicateur réel de la quantité des poissons sur le lac. L'objectif de cette pêche était purement pédagogique dans le souci de faire comprendre aux pêcheurs la nécessité de conservation des ressources halieutiques et la promotion d'une pêche responsable. 4 associations d'Inongo ont contribué à cette activité dont les

participation active des autorités locales entre autres le commissaire de district de Mai-Ndombe, les agents de l'administration publique et surtout les services spécialisés de développement rural, de l'agriculture, élevage et pêche et de l'environnement ainsi que les partenaires du développement du territoire d'Inongo.

alternatives à la pêche, a souligné Monsieur Chrisanthe Tuzayene, chef du projet. La sécurité de la femme a fait également l'objet de l'intervention de mademoiselle Valérie Ndongu qui a reconnu que les femmes font également de la pêche avec l'écopage et qu'elles courent trop de risques.

Par ailleurs, le représentant des pêcheurs avait dénoncé de multiples tracasseries dont ils sont victimes de la part des hommes en amont (marins) qui ont leurs habitations tout le long du fleuve dans le Pool Malebo.

Le secrétaire général du ministère de l'Agriculture, M. Hubert Ali Ramazani, qui avait représenté le ministre Norbert Basengezi, avait pour sa part, promis de transmettre toutes ces préoccupations au ministre de l'Agriculture, Pêche et Elevage pour une solution durable.

Cette journée avait été également marquée par un défilé de quelques associations des pêcheurs. Et l'assistance a été conviée dans un autre instant à visiter une grande exposition de différents types de poissons. Comme à l'accoutumée, une course des piroguiers femmes et hommes sur le fleuve Congo, au port de Kinkole a été organisée pour clôturer l'événement.

Pourquoi pas la pêche semi-industrielle voire industrielle en RDC ?

Pour rappel, l'année passée en marge de cette même fête exceptionnelle, le conseiller alimentaire du Gouvernement avait expliqué à la nation l'état des lieux du secteur de la pêche en RDC. Dans son discours, il avait indiqué que la RDC est dotée d'un important potentiel halieutique estimé à plus de 700.000 tonnes de poisson par an. Ce potentiel, a-t-il dit, est logé principalement dans un vaste réseau hydrographique dominé par le majestueux fleuve Congo auquel viennent se greffer de grands cours d'eau et dans les lacs de la RDC, tous très poissonneux.

Le ministre avait cependant déclaré qu'en dépit de ce potentiel considérable, la production annuelle en poisson réelle en RDC ne dépasse

pas 250.000 tonnes de poissons et est l'œuvre de la pêche artisanale. Cette faible production correspond à une consommation individuelle moyenne de 4 kg de poisson par an, alors que la FAO recommande 21 kg par individu et par an.

Et le ministre a reconnu qu'à elle seule, la pêche artisanale ne saurait combler ce déficit, même si l'on pouvait l'améliorer.

Voilà pourquoi il avait prôné que d'autres catégories de pêche voient le jour, il voudrait parler de la pêche semi-industrielle et industrielle.

Également, il faudrait développer d'autres méthodes de production de poisson, notamment la pisciculture, a renchérit Norbert Basengezi. Puisque, la production du poisson peut aussi se faire grâce à son élevage. Parlant de la pêche semi-industrielle, signalons que le Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage avait aménagé un bateau de pêche, le MB MINAGRI qui devrait opérer dans un premier temps au Pool Malebo.

LepetitBaende (AJAC)



Les messages interpellent la conscience de la population

produits de la pêche a été repartis en 3 parts dont 30% aux associations qui ont donné les filets, 30% aux pêcheurs mobilisés pour la cause et les 40% devaient être versés dans une caisse pour le fonctionnement de l'inter-fédération, une manière également de préparer les associations à l'auto prise en charge post-projet.

La conférence était tenue dans la salle paroissiale « Lingomba » de la paroisse Saint Albert et a connu la participation de plus de 85 personnes dont 23 femmes avec une

Monsieur Jean Paulin Maswaku, coordonnateur du projet Ndjamba Ndjale a parlé de la pêche responsable et durable et la conservation des ressources halieutiques du lac ; Monsieur Chrisanthe TUZAYENE sur la charte de pêche et par Mademoiselle Valérie Ndongu sur l'implication de la femme sur la pêche responsable.

Pour résoudre les problèmes de conservation des ressources halieutiques, il faut un code éthique qui puisse respecter la période de frayère des poissons et des activités

Le Commissaire de district adjoint a fait état des souvenirs sur la célébration de la journée du poisson dans le district de Mai Ndombe et que ces habitudes ont disparu depuis plus de 20 ans. A cet effet, il a profité pour remercier et reconnaître les efforts fournis par le projet Ndjamba Ndjale pour redonner encore de la valeur au poisson et au pêcheur. Dans les banderoles dont voici le résumé : « le lac est mon avenir, je suis responsable de l'avenir du lac, et je le protège ! ».

JBL



Un pêcheur de Moanda brandissant sa merveilleuse prise (PhotoLVPC)

Où est passé le bateau de pêche MB MINAGRI ?

Le 24 juin 2010, lors de la 43^{ème} édition de cette journée, le ministre de l'Agriculture, Pêche et Elevage Norbert Basengezi Katintima, voulait promouvoir la pêche semi-industrielle. Et, il avait inauguré un bateau de pêche semi-industrielle baptisé MB MINAGRI qui devrait dans un premier temps, opérer dans le Pool Malebo. C'était à Nganda Mosolo au quartier Domaine dans la commune de la N'Sele où les activités cérémoniales marquant ce grand événement ont été organisées. MB MINAGRI était une adaptation du bateau de commerce en bateau de pêche expérimenté pour la toute première fois en RDC par les ingénieurs de la Régie des voies maritimes (RVM) en collaboration avec les experts du Ministère de l'Agriculture. Pour Norbert Basengezi, la fabrication et l'inauguration de ce bateau « ayant un caractère à la fois incitatif et éducatif », était un signal fort adressé aux opérateurs économiques, aux associations et

coopératives de pêche ainsi qu'aux églises, pour qu'ils investissent dans le secteur de la pêche. Car, soutenait-il, le rendement de la pêche en RDC demeurait toujours faible malgré des petits efforts. Un grand cérémonial avait alors entouré cet événement de haute portée sociale. On s'attendait à ce que la production des pêcheurs soit quintuplée ou même décuplée. Mais, les plaintes des pêcheurs demeurent toujours les mêmes. Aujourd'hui, ils réclament que leur secteur soit strictement réglementé.

Ainsi, on se pose la question de savoir par où est passé le bateau de pêche qu'on avait inauguré avec beaucoup de pompe ? Est-il en panne et on ne sait pas le réparer ? Pourquoi est-il non opérationnel ? N'est-ce pas là les manœuvres des importateurs de poissons qui craignent la baisse drastique des importations de ce produit ? Autant de questions que se pose l'opinion nationale. Le mystère demeure entier au sujet de cette disparition. Ce pays regorge d'autant de cours d'eau qui sont des réserves incommensurables de poissons.

Dans le lac Tanganyika, par exemple, qui, selon les spécialistes en la matière, est le lac le plus poissonneux du monde. Les poissons y meurent de vieillesse. Mais, curieusement et paradoxalement, le pays continue à dépenser des millions de dollars américains pour importer le chinchard communément appelé « mpiodi ». Pourquoi les nationaux ou les expatriés n'exploitent pas cette ressource naturelle pour réduire sensiblement les importations de cette denrée ? se demande-t-on. Au gouvernement de la République de

bien méditer cette problématique puisqu'on vient tout récemment de commémorer la 44^{ème} édition de la Journée du Poisson à l'issue de laquelle, les pêcheurs réclament une réglementation de leur secteur. Si on résout cette problématique de façon rationnelle, croit-on, les Congolais y gagneraient beaucoup non seulement parce qu'ils vont consommer du poisson frais provenant des eaux de leur terroir mais ils auront aussi équilibré leur régime alimentaire.

LepetitBaende(AJAC)

DOSSIER

Décimation des poissons et autres espèces végétales de la rivière Kafubu au Katanga

L'ACIDH est inquisiteur de la décimation des poissons et autres espèces végétales de la rivière Kafubu. Elle invite les autorités tant nationales que provinciales à diligenter une enquête sérieuse en vue d'identifier l'origine de cet empoisonnement et de sanctionner sévèrement

l'entreprise minière qui serait reconnue coupable. D'après les informations recueillies sur terrain, la population a constaté la mort des poissons entre le 8 et le 12 avril 2011. Les médias ont véhiculé l'information, malheureusement avec un grand retard (de plus d'un mois, c'est-à-dire le 18 mai de l'année en cours) alors que les faits se sont déroulés à environ 15 km de la ville de Lubumbashi ; De l'origine de la décimation des poissons : Les populations ont déclaré en ignorer l'origine. Cependant, elles suspectent que la présence de la Compagnie Minière du Sud Katanga (CMSK) et de Cota Mining qui L'ACIDH est une ONG des Droits Humains créée le 15 janvier

2004 avec pour objectif : Mettre fin à l'impunité en RDC. D'après les informations recueillies en amont de la rivière Kafubu être à la base de la dite pollution. Un habitant du village KINANDU qui a requis l'anonymat a déclaré : « On pouvait, il y a quelque temps boire l'eau de la Kafubu, cependant avec l'installation des entreprises minières notamment CMSK et Cota Mining en amont de la rivière il n'est plus possible d'en consommer » ; 2 Un autre habitant du même village qui a requis également l'anonymat a déclaré ce qui suit : « En dehors des champs, nous n'avons plus d'autres activités (...) La rivière Kafubu est d'une importance capitale car tous nos champs sont arrosés à partir de ses eaux... Elle nous permet de trouver à manger y compris les

poissons et de quoi payer le minerval des nos enfants, le savon, les habits (...) bref, elle est notre père et notre mère, comme ce fut la Gécamines »

De l'importance de cette rivière :

Non seulement que les populations riveraines dépendent pour leur survie de l'existence de cette rivière, sont exposées à l'intoxication, mais aussi, l'ensemble de la population de Lubumbashi qui consomme les poissons et les produits maraîchers dont les étangs et les fermes sont alimentés par les eaux de la Kafubu l'est. L'ACIDH considère la pollution de la rivière Kafubu comme étant une question qui touche à la santé publique et qui viole les dispositions

suivantes de la constitution : Art 47, 53 et 54 « le droit à la santé et à la sécurité alimentaire est garanti... » ;

Des recommandations

Eu égard à ce qui précède, et sachant que dans le passé les enquêtes de la même nature n'ont pas donné lieu à des sanctions exemplaires, l'ACIDH, vous recommande ce qui suit : initier les enquêtes sérieuses pour identifier l'entreprise ou les entreprises qui sont à l'origine de la pollution de la rivière Kafubu ;

Sur base du principe de précaution, en attendant que l'entreprise criminelle soit identifiée de suspendre les activités des entreprises suspectées ■

Manque de professionnalisme des pêcheurs de la ville de Kinshasa

Les pêcheurs de la ville de Kinshasa regroupés au sein de quatre unions, à savoir Union des associations des pêcheurs de Maluku (UAPM) ; Union des associations des pêcheurs de Ngamanzo (UAPNG), Union des associations des pêcheurs de Kinkole (UAPK) ; Union des associations des pêcheurs de Kingabwa-Masina (UAPKM). Selon l'INADES Formation qui encadre les pêcheurs dans ces différents sites, les communautés de pêche du Pool sont installées dans 5 sites : Maluku à 80 Km du centre ville ; Ngamanzo à 60 Km ; Kinkole à 30 km ; Kingabwa /Masina rattaché au centre ville et Kinsuka . Tous ces sites regroupent près de 7 000 pêcheurs. Au niveau du Pool Malebo, on rencontre les pêcheurs qui travaillent en association et d'autres en indépendant. Le nombre des pêcheurs indépendants est plus élevé que ceux qui sont dans les associations. Ces différentes associations ont fêté le 24 juin dernier la journée de poissons, mais leurs problèmes demeurent entiers. Ils s'agit notamment de la : -La faiblesse d'organisation des acteurs qui se caractérise par la fragilité des associations, le manque de professionnalisme, le centrage des appuis au niveau des pêcheurs,

la mauvaise coordination des actions des acteurs indirects, l'absence d'autorité de régulation et d'un cadre de concertation entre acteurs ou l'interprofession. -La faiblesse des appuis institutionnels, caractérisé par l'inadaptation des lois aux actions et au contexte économique, l'irrégularité du suivi, de la surveillance et la non application des sanctions, la faiblesse d'encadrement des acteurs, l'absence de la recherche fondamentale et le manque des statistiques fiables. -L'inadaptation des mécanismes de financement, caractérisé par l'absence de mécanismes de financement de la filière, l'inadaptation des institutions de micro finance, l'absence des mécanismes de mobilisation des ressources financières endogènes au niveau des acteurs et le manque des ressources au niveau des ministères pour un accompagnement adéquat de la filière. -Faiblesse des infrastructures et équipements, caractérisée par l'absence de débarcadères sur les lieux de pêches, la faiblesse des équipements de conservation, l'inadaptation du système de transport et l'absence des marchés spécialisés ■

JB Lubamba

Célèbres chutes Wagenia : site de production artisanale de poissons à Kisangani

La pêche dans la ville de Kisangani est jusque là artisanale. Elle se pratique sur le fleuve Congo et la rivière Tshopo, c'est une pêche de subsistance. Les sites Chutes Wagenia, Simisimi, Lubunga et Tshopo sont identifiés et retenus comme centres de production des poissons dans la ville de Kisangani, chef-lieu de la province Orientale où la pêche se pratique toute l'année exclusivement par les filets, hameçons, nasses avec des pirogues à pagaies. Les pêcheurs de ces sites sont regroupés théoriquement depuis 2005 au sein de l'association dénommée : Union des pêcheurs industriels et artisanaux (Udepia) dont, les objectifs consistent à développer la pêche sous toutes les formes à travers toute l'étendue de la province Orientale qui d'ailleurs dispose d'énormes potentialités halieutiques. Au niveau de la ville de Kisangani, depuis que l'idée a été lancée par leur président national (Monsieur Bobina Kalonda), il n'existe pas encore un comité fiable et officiel de



cette structure. D'où les pêcheurs travaillent en ordre dispersé. De ces sites, le plus redoutable, c'est les Chutes Wagenia qui sont réputés pour l'originalité des techniques de pêche y développées depuis des siècles par des pêcheurs Enya. Normalement, à travers la grande et petite pêche, près de 400 kg de poissons sont attrapés et mis en vente par jour sur les divers marchés de Kisangani. Cette quantité est loin inférieure par rapport au besoin de la population qui avoisine près d'un million d'âme. La conséquence de cette situation est palpable aux

différents marchés de Kisangani, le prix du poisson frais est à la hausse et beaucoup des enfants même des pêcheurs souffrent des maladies dues au carence des protéines d'origine animales. Beaucoup des invendus des poissons chez les vendeuses aux différents marchés où elles sont obliquées de rabattre les prix le soir dans les « ZANDOYABITULA. » pour éviter la putréfaction de leurs marchandises comme il n'y a pas assez des chambres froide dans la ville et la coupure intempesive du courant pour conserver leurs

poissons et elles vendent ainsi à perte. Quelques raisons qui font que la production de poissons soit faible dans la ville de Kisangani sont : Les techniques et les moyens rudimentaires de pêches ; La non réglementation des périodes des pêches ; Les montées récurrentes des eaux (fleuve Congo et rivière Tshopo) ; La non structuration des associations des pêcheurs ; Aucune politique claire et efficace sur les activités piscicoles

*Ghislain Lokonda
CENADEP/PO*

Filière cacao au Bas Congo : secteur promoteur, mais trop d'intermédiaires

Par JB Lubamba

La filière cacao est toute une chaîne de la production à la commercialisation. Le District du Bas Fleuve et le Territoire de Tshela en particulier ont une vocation agricole. Les populations cultivent presque tout. Mais, ce qui procure plus de revenu, c'est le cacao.

Hier, c'était le café, aujourd'hui le cacao. C'est grâce à cette production du cacao que les gens arrivent à scolariser leurs enfants, à résoudre le problème de la santé, à épargner dans une banque ou à la Coopec au moment où hier, l'épargne se faisait en nature, explique Mombo Puati.

Cette filière cacao existe depuis 1960. Aujourd'hui elle comprend 630 membres, 6 associations, cultivant 810 Ha dont 215 en progression. **Comment la filière s'organise-t-elle ?** La floraison va du mois de Décembre jusqu'au mois de Janvier de chaque année. Les cabosses se forment au mois de Janvier. A partir de fin Février et Mars, il y a des prémisses de la maturation qui commencent et la récolte arrive fin Mars ou Avril. La campagne s'ouvre au mois de mai et elle dure 8 à 9 campagnes respectives en deux trimestres, à savoir : mai-avril : premier trimestre ; septembre-décembre : deuxième trimestre.

Les acteurs de cette filière sont les opérateurs économiques et les producteurs de cacao. Les producteurs recourent à un personnel pour ceux qui ont des quantités abondantes. Les opérateurs économiques utilisent les intermédiaires.



L'une de deux pistes réhabilitées du séchoir de la COCAMA à Nganda Nsundi (Photo CENADEP)

Pour Mombo Puati, président de la Cocama, la multitude des intermédiaires dans la chaîne est un problème majeur qu'ils rencontrent. La Cocama plaide pour la réduction de ces intermédiaires qui alourdissent inutilement le circuit. Les tracasseries administratives sont aussi légions au niveau de l'exportation au port de Boma avec la multitude de services qui y opèrent. Le souhait des exportateurs est d'avoir un seul guichet unique, explique-t-il.

Au niveau des intrants, la filière cacao souffre de problème des intrants agricoles que les membres ne peuvent pas acquérir faute des crédits agricoles qui n'existent pas. Il y a aussi le problème d'évacuation des produits qui se pose aussi suite au manque des navires pour le compte de la RDC. C'est l'acheteur qui choisit le navire et cela peut prendre du temps, soutient-il. Selon Mombo Puati, le séchoir qu'on utilise a deux pistes, mais un seul est opérationnel puisque il a connu un incendie vers l'année 2000, la charpente même était tombée. Ils ont réhabilité une seule piste qui fonctionne. La Cocama éprouve des difficultés

sites, car, on ne pourra pas réunir tous les cacaos d'un groupement dans un seul site.

Chiffre de production. La Cocama a une responsabilité de négocier le marché, notamment sur ce qu'on ne peut pas sécher suite à la capacité de séchoir avec des vendeurs locaux qui s'indignent du fait que les opérateurs donnent un prix différent à celui proposé par la coopérative. Ça dérange un peu la Cocama.

La Cocama peut arriver à réaliser 450 T par an s'il n'y a pas des aléas climatiques. Si le climat est favorable, elle peut dépasser les 450 T. En 2008, la Cocama a produit autour de 300 T, en 2009, elle a produit autour de 280 ou 270 T. Il y a plus d'une année, une association était capable de fournir 150 T, or il y a 6 associations, affirme Mombo.

Les atouts. Selon Mombo, la grande production il y en a ; Des espaces pour cette culture existent ; Les gens comprennent le sens de l'union ; Des bulletins d'analyse existent ; Ils savent préparer la qualité de cacao appréciée au niveau international.

Perspectives.

Il faudrait aussi : Construire des dépôts d'entreposage ; Construire des bureaux, pourquoi pas des centres de santé, des écoles... ; Augmenter le calendrier du cacao, ils feront 20 T x 21 T et demi, on pourrait atteindre 50 T par mois ; Diversifier le marché en augmentant les partenaires commerciaux. Car, si telle qualité n'est pas appréciée par un partenaire, les produits peuvent être pris par un autre. Or, pour le moment, la Cocama a un seul client à l'exportation, il s'agit de Belgalade de la société belge Piratos ; Evacuer 25 T contenu dans un conteneur de 40 pieds.

Comment répartir les bénéfices ? Pour le moment, ils ne partagent pas les bénéfices, affirme le président de la Cocama. Car, « nous cherchons à augmenter le fond de roulement de façon à payer plus. Mais, on parvient à résoudre un certain nombre des problèmes des membres grâce au préfinancement reçu de TRIAS ».

RÉACTIONS DES MEMBRES DE LA COCAMA

Ntoto Makaya, membre de la Cocama depuis 2008. Il a affirmé qu'il est content du travail abattu par la Cocama au profit des membres. Grâce à la Cocama, son cacao se vend à un bon prix. Il a affirmé que les autres opérateurs économiques achètent à 400 Fc le kilo de cacao tandis que la Cocama achète aux membres le kilo à 500 Fc. L'argent perçu l'aide à scolariser ses enfants et à résoudre les problèmes de son foyer. Il a affirmé avoir confiance à la Cocama.

Barthémy Puati Puati, 27 ans, il est membre de la Cocama depuis 2008. Il a affirmé qu'il bénéficie du soutien de la Cocama avec comme avantage le prix d'achat du cacao, la Cocama achète à 500 Fc tandis que les opérateurs économiques donnent 400 Fc. Finalement en 2010, il a payé ses études grâce au prix de la vente de cacao. Il a souligné qu'il a confiance à la Cocama.

Jérôme Ngoma, membre de la Cocama depuis 2007 a bénéficié des plantules de qualité grâce à son appartenance à la Cocama. Il a aussi reconnu le prix rémunérateur donné par la Cocama aux membres. Il a aussi bénéficié des formations sur les techniques comme le traitement post récolte et l'organisation. Il épargne l'argent qu'il gagne.

La FOPABAC axe son action dans la production des semences

La Faisière des Organisations Paysannes du Bas Congo, FOPABAC axe son action dans la production des semences.

Cette faisière a vu le jour le 03 septembre 2010 dans la province du Bas Congo précisément dans les districts de Lukaya, Cataractes et du Bas fleuve. Elle regroupe en son sein 12 unions et 236 organisations paysannes.

Elle poursuit comme objectif principal défendre les intérêts et les droits des associations des membres vis-à-vis des tiers ; commercialiser et assurer le marketing des produits des membres.

Selon monsieur Jean Jacques NITUMFUIDI MAMBU, président de la FOPABAC, celle-ci se focalise sur la production de semences comme une activité principale à l'instar des produits vivriers tel que : riz, soja, maïs... Elle réalise d'autres activités comme la transformation des semences en produits semi-finis.

La faisière est aussi confrontée au problème de location de tracteur qui coûte 180 dollars,

affirme madame Clarisse WUMBA di-Nsongo. En plus de la location de tracteur, la faisière supporte la main d'œuvre pour les travaux secondaires de labour (hersage, binage, sarclage, etc.).

Pour le volet commercial, la faisière fait face aux problèmes de manque de subvention des engrais, de l'absence de loi portant la réglementation du marché des semences provoquant une concurrence déloyale qui s'observe en ce sens que : « les produits importés coûtent moins chers alors que les produits locaux coûtent plus chers », déclare Jean Jacques NITUMFUIDI. En plus de cela, les producteurs des cultures associées vendent leurs semences à un prix bas par rapport à ceux qui produisent la semence comme culture pure.

Pour palier aux différents problèmes, une synergie entre les organisations est souhaitée afin de permettre une collaboration et la promotion de la formation des paysans.

Petra IYELI



Le Président MOMBO PUATI de la COCAMA visite un champ de cacao à Nganda Nsundi (Photo LVPC)

suivantes : Le calendrier imposé par l'autorité locale ; L'imposition des prix par des autorités locales sous l'influence des opérateurs économiques.

Comment le marché est organisé ? Il est décrété par l'autorité locale un calendrier de vente. Chaque site a presque un jour pour assurer la vente de cacao. Il y a aussi des sous

Il pense qu'il faudra construire un séchoir à deux pistes pour une valeur de 25 000 Usd. Il peut sécher plus ou moins 70 T sans abandonner celui qui existe dont la capacité ne dépasse pas 30 T au risque d'abîmer la qualité de cacao. Il faudrait avoir plusieurs séchoirs, car pour le moment il y en a deux seulement d'une capacité d'accueil de 21 T chacun.

Un projet de sécurité alimentaire au Sud-Kivu

L'ONG Oxfam internationale, en partenariat avec l'ONG Action sociale et d'organisation paysanne (ASOP), a lancé un projet de sécurité alimentaire au bénéfice de plus de 2000 ménages des moyens plateaux d'Uvira au Sud-Kivu où les différents conflits armés ont causé la perte des moyens de subsistance des habitants indique une note d'information du bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA). Ce projet d'une durée de 18 mois, a pour objectif d'améliorer la disponibilité et l'accès à la nourriture, d'augmenter les revenus des ménages vulnérables à travers notamment la distribution des kits agropastoraux, l'organisation des champs de multiplication des boutures saines de manioc et la construction des marchés. Cette zone est caractérisée par la perte des moyens de subsistance, le manque d'encadrement de l'élevage, la pratique des techniques culturales inappropriées, l'absence de connaissance des techniques de lutte antiérosive qui sont à l'origine de la baisse chaque année de 20% de la production agricole ■

Bandundu: vieillissement des plantations de palmiers nains et mauvais état de routes

Le réseau de la palmeraie (nain) en sigle PDK du district ecclésiastique de Kikongo (MAF), situé dans le territoire de BAGATA, secteur de la WAMBA/FATUNDU, district du kwilu, province de Bandundu éprouve d'énormes difficultés pour son épanouissement.

Leréseau PDK existe depuis 1999 et regroupe plusieurs producteurs de l'huile de palme. Le président de ce réseau Monsieur Balala Muzinga Mauris a affirmé qu'au lancement du PDK il y avait 7 associations et 5 autres se sont ajoutées. Aujourd'hui, le réseau regroupe 163 associations membres et a pour mission la production en grande quantité de l'huile de palme pour une commercialisation nationale et internationale. Mais, ce secteur est miné principalement par la destruction

des usines existantes; le vieillissement des plantations, le mauvais état des infrastructures routières, le manque des outils aratoires nécessaires lors de l'entretien des plantations, le manque de malaxeur, des fûts vides de 200 litres et de Baleinières commerciales et surtout du désintérêt des travailleurs. La situation dans ce secteur a commencé à se détériorer avec les mesures de la zairianisation décrétées par le régime de Mobutu en 1973. Beaucoup d'usines ont été confiées aux personnes sans expériences de

gestion, mais par des critères de militantisme. Conséquences, tout a été mis à genoux. Les pillages des années 90 ont aussi porté un coup fatal sur ce qui restait des huileries de palme du Bandundu. Avant l'indépendance, le Congo-Belge dénombrait près de cent huileries sans compter les petites usines artisanales. La production congolaise s'élevait à la veille de l'année 60 à plus de 200.000 tonnes d'huile de palme par an. Le niveau de cette production d'huile de palme s'est maintenu jusqu'à l'année 1998 durant laquelle le Congo avait réalisé 225.000

tonnes dont 141.200 tonnes exportées et 80.000 tonnes ont servi à la consommation locale. La production industrielle s'élevait à 17.670 tonnes. A partir de 1973, la production d'huile de palme est tombée à 175.000 tonnes entraînant aussi la baisse des exportations. Aujourd'hui, le secteur est presque abandonné. D'où, la nécessité d'encourager et d'accompagner le réseau PDK qui veut tant soit peu relever les défis.

Thomas Mukoko

Des producteurs agricoles de Kwilu : Frais de transport contre la moitié de leurs productions

C'est depuis 1998 que la Coopérative Paysanne Agricole de Développement Intégré, COOPADI, enseigne, œuvre dans les domaines de production et de commercialisation des produits agricoles. Elle est située dans la localité de KINUNGI, secteur de WAMBA/FATUNDU, territoire de BAGATA, District de KWILU, dans la province de Bandundu. Elle regroupe en son sein vingt (20) membres ou associations qui travaillent en groupes pour le défrichage et la récolte de leurs produits.

Selon Joseph Kibididi Mupa, cette coopérative à vocation agricole a comme objectif principal la réduction de la pauvreté. Elle forme les petites associations ayant pour mission la vulgarisation de différentes cultures comme le maïs, le manioc, les arachides, le café et les arbres fruitiers. Il a affirmé que la quantité produite de manioc et du maïs par an est chacun de 10 T contrairement à la culture des arachides qui donne 1,2 T par an. Comme difficultés rencontrées, du point de vue de la production, le président de la coopérative affirme qu'ils

sont confrontés à des problèmes: manque de clinique des plantes, pénurie de semences améliorées, manque des outils oratoires, manque d'emballages qui sont à la base du système de troc en défaveur de producteur. Concernant les difficultés liées à la commercialisation, il y a lieu de souligner: le débarras des pistes rurales. Le président Kibididi a souligné un autre problème majeur qui réside au niveau de transport de marchandises assuré par les tierces personnes (privés). Ceux-ci exigent la moitié de la marchandise ou de la production comme coût

de transport. La partie restante qui revient au producteur lui permet de faire face à d'autres exigences telles que: la manutention (1 sac de maïs), le droit de parking (2000FC), le frais de déchargement qui varient éventuellement selon le prix du marché. Comme recommandations, le gouvernement et les ONGD doivent mettre en place les mécanismes facilitant l'évacuation des produits et d'implanter une banque agricole pour permettre aux OP de faire face aux difficultés.

Petra IYELI

Equateur: le riz Bumba indésirable à Kinshasa et dans d'autres villes de la RDC?

Du riz de montagne, communément appelé «riz Bumba», est devenu de plus en plus rare sur le marché. A Kinshasa notamment où l'essentiel de la production était vendue, ce riz a disparu laissant la place au riz importé qui inonde le marché. Qu'est-ce qui explique la rareté du riz Bumba ces derniers temps? Le «riz Bumba» est produit dans le territoire de Bumba, dans la province de l'Equateur. Autrefois, ce territoire était considéré comme le grenier de la RDC. Mais, ces derniers temps, à Kinshasa comme à Mbandaka, le riz Bumba est devenu rare. Selon l'inspecteur de l'Agriculture du territoire de Bumba, plusieurs raisons expliquent cette rareté. L'inspecteur Maurice Lihau en évoque quelques-unes: «A l'époque, explique-t-il, le service de l'Agriculture était encadré par l'administration du territoire. Ce qui n'est plus le cas actuellement. De plus, les entreprises qui achetaient de grandes quantités de riz ne le font plus». En fait, dans les années 80, certaines entreprises comme Scibe, Nogueira, Griza et Socam ratisaient les villages pour acheter des sacs de riz paddy décortiqué auprès des paysans et les évacuer, par bateaux, vers les grands centres de consommation tels que Kinshasa. A l'époque, la production atteignait plus 500 mille tonnes par an. Les guerres que le pays a connues, depuis 1996, ont beaucoup affecté la filière riz dans le territoire de Bumba. Malgré le retour de la paix, précise l'inspecteur de l'Agriculture Maurice Lihau,

la production varie entre 85 mille à 110 mille tonnes de riz par an. Une grande quantité de cette production est achetée par la société Socam qui la revend aux deux brasseries de la RDC, pour la fabrication de la bière. A en croire ce technicien du service de l'Agriculture, bien que la production reprenne du poil de la bête ces dernières années, elle n'a pas la même ampleur que par le passé. «Ce riz est davantage consommé par les populations locales. Et les paysans producteurs ne font plus de gros bénéfices

comme jadis», explique Maurice Lihau. Une bonne partie de la production du riz Bumba n'est pas évacuée vers les grands centres de commercialisation à cause du mauvais état des routes de desserte agricole. Selon Papy Ekwa, président de l'Association des commerçants de Bumba, le riz Bumba continue à être écoulé vers Kinshasa. Mais, son absence sur le marché actuellement est dû au fait que la récolte du paddy n'a pas encore commencé. «La récolte doit intervenir au mois d'août 2011 et la campagne

d'achat ne pourra commencer qu'à partir du mois d'octobre 2011», a-t-il affirmé. Autre explication à la rareté du riz Bumba constatée ces derniers temps sur le marché, indique l'Inspecteur de l'Agriculture, le PAM (Programme Alimentaire Mondial) a acheté une grande quantité de la production de 2010. Au moins 99000 tonnes achetées aux paysans sont acheminées au Congo-Brazzaville pour nourrir les réfugiés qui ont fui l'insurrection de Dongo à l'Equateur en novembre 2009.

Radio Okapi



Une décortiqueuse installée dans la ville de Bumba (Photo LVPC)

La politique agricole du Kasai-Occidental fondée sur l'augmentation progressive de la production

Le gouverneur Hubert Kabasu Babu a déclaré que la politique agricole de sa province est fondée sur l'augmentation progressive de la production grâce à la mécanisation de l'agriculture et l'utilisation optimale des tracteurs agricoles.

Cette déclaration a été faite à l'occasion de la tenue du forum provincial sur la promotion de l'agriculture.

Le gouverneur du Kasai Occidental a souligné qu'il garantira les appuis institutionnels indispensables à la réussite de ce programme en évitant tout discours de destruction avant d'appeler chaque habitant à apporter sa pierre à la construction de sa province.

Pour le chef de l'exécutif provincial, « la volonté de la renaissance du Kasai Occidental constitue le leitmotiv de l'action collective tirant ses origines dans la politique de gouvernance participative » estimant que la lutte contre la pauvreté est un combat collectif.

Riche échange d'expériences entre des organisations paysannes du Bas Congo et Bandundu et celles du Sénégal

Le Projet d'Appui à la Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural (PARSAR), a organisé une visite d'échanges des Fâtières des Organisations Paysannes du Bas-Congo et de Bandundu au Sénégal en vue de faciliter la pérennisation et le développement des acquis du projet. Cette visite a été effectuée auprès de la Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal (FONGS Action Paysanne) et de ses membres. Quatre associations membres de la FONGS ont été visitées dont les centres d'intérêts ont été : La structuration et le fonctionnement des organisations de producteurs ; Les activités menées par l'association et les principaux résultats obtenus notamment en faveur des familles ; Le financement des activités et le partenariat ; Les logiques filières : tomate industrielle, riz, oignon, élevage ; Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités.



NPM: La délégation congolaise lors de leur visite à la FONGS (Sénégal)

Des enseignements tirés de cette visite portent notamment sur les axes : Conditions nécessaires pour promouvoir des dynamiques paysannes durables ; Conditions d'émergence et de développement de filières agricoles dans lesquelles les organisations de producteurs jouent un rôle moteur ; Innovations techniques porteuses (élevage des ruminants) ; Pratiques porteuses en matière de production semencière ; Le financement adapté des activités agricoles. Les faitières du Bas-Congo et de Bandundu ont également apporté à la FONGS et à ses associations, l'expérience des paysans de la R.D. Congo et leurs suggestions par rapport à ce qu'elles ont vu sur le terrain. En outre, elles ont manifesté à la FONGS leur intérêt pour un partenariat qui devrait consolider la solidarité paysanne et contribuer au développement du mouvement paysan en R.D. Congo. Cette délégation de la RDC était composée de Jean Jacques NITU MFUIDI (FOPABAC), Clarisse WUMBA (FOPABAC), Jacques MITINI (FOPABAND) et Gèneviève MUNENE (FOPABAND).

LES CONSTATS FAITS

Toutes les structures visitées dans les trois régions (Thiès, Louga et Saint

Louis) sont bien organisées ; Les paysans de chacune des régions visitées pratiquent les cultures adaptées à leur environnement ; La maîtrise des techniques culturales a fait que les paysans puissent produire au-delà de la consommation familiale qui implique la transformation et l'exportation ; Partenariat très développé qui se manifeste par la présence des apports des partenaires extérieurs dans toutes les structures visitées ; Existence des infrastructures de base au siège des unions (Entrepôts, bureaux équipés, salles de réunions / formation, bâtiment d'hébergement) ; Volonté politique exprimée par la subvention de l'état sénégalais aux organisations paysannes (construction des bâtiments, station des pompes d'eau, centre de triage des semences (Chaîne de conditionnement des semences) ; Pas des tracasseries routières lors de la commercialisation des produits agricoles ; Les routes servant à l'évacuation des produits agricoles sont bien asphaltées jusqu'au centre de consommation ; Il y a une forte production d'oignon, riz, tomates mais il y a difficulté d'écoulement malgré l'existence de quelques unités de transformation de la tomate, riz... ; Une prise de conscience des paysans producteurs aux problèmes qui sont les leurs et

une ferme conviction d'affronter les obstacles ; Elevage de gros et petits bétails très développés dans toutes les provinces visitées ; Dans toutes les structures visitées le système de micro finance est opérationnel c'est-à-dire que chaque structure a un bras de mutuelle qui assure l'épargne et le crédit à ses membres. Les conditions de remboursement sont favorables au paysan. Les unions des paysans ont réussi au travers le plaidoyer à mener les actions pour obtenir de l'état : La subvention en intrant et en engrais ; Rentabilité des marchés cas de oignon et les entretiens sont encourus pour la pomme de terre et autres ; Forage d'eau dans le milieu rural ; Canaux d'irrigation ; L'électrification de milieu rural...

LEÇONS APPRISES

La prise de conscience des paysans et leurs déterminations à résoudre leurs problèmes. ; Le plaidoyer est la seule manière d'obtenir gain de cause auprès de l'état ou auprès des partenaires extérieurs ; Les échanges d'expériences entre associations de pays différents peuvent contribuer à améliorer les performances de ces associations, renforcer les dynamiques nationales et internationales ; La présence des entrepôts de stockage dans les villages encourage les paysans à produire d'avantage parce que cela

garantit la sécurité et la conservation de leur production ; La formation et échanges d'expériences des paysans à la base sont un outil très important qui favorise l'appropriation des technologies développées (Techniques culturales, élevage, gestion familiale...)

RECOMMANDATIONS

Aux organisations visitées : Efforts pour avoir des plus de palettes pour les stockages des produits de récolte dans les différents entrepôts ; Maintenir les entrepôts de stockage propre en tout temps ; Rechercher les plus des partenaires possible pour acheter la production non vendue (Cas de la tomate)

A la FONGS : Solliciter l'implantation d'autres usines de transformation des produits agricoles (Car les usines existantes n'arrivent pas à absorber toute la quantité produite, cas de la tomate) ou encore solliciter la construction des entrepôts spécifiques à la conservation de la tomate ; Mener une étude pour déterminer la quantité produites et la capacité de stockage des entrepôts existants.

Au Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et au Projet PARSAR : Au regard des perturbations climatiques, le système d'irrigation par moto pompes paraît très importants aux

unions des producteurs en vue d'augmenter la production agricole même en contre saison ; Définir une nouvelle politique visant à redonner une place de choix à l'agriculture congolaise, aux organisations des paysans producteurs de la R.D. Congo. Afin de les impliquer dans toutes les questions relatives à la régularisation des marchés des produits agricoles ; Doter les sièges sociaux des faitières des organisations paysannes de bâtiments constitués des bureaux, salles informatiques, d'un dortoir, cuisine et salles audio-visuel ; Faciliter les échanges d'expériences nationales et internationales ; Organiser des foires agricoles provinciales, nationales et faciliter la participation paysanne à des foires agricoles internationales ; Développer et appuyer le volet transformation des produits agricole locaux ; fruits, légumes, céréales, tubercules... ; Installer un système de crédit agricole favorable aux paysans producteurs pour les stimuler à augmenter la production locale ; Soutenir l'émergence des unions des organisations paysannes par des subventions et octroi de crédits agricoles ; Stimuler l'intégration des jeunes dans la production agricole en instaurant les pratiques des techniques culturales dans les écoles et universités (Jardin scolaires) ■

JBL

Bas-Congo: la première foire agricole de Kimpese a connu un succès

Par JB Lubamba

Le Centre Régional d'Appui et de Formation pour le Développement, CRAFOD a organisé la première foire agricole de Kimpese du 11 au 12 juin 2011 qui a connu un succès. Pour Willy Bongolo, Directeur du CRAFOD, cette foire a été une occasion de mettre en contact les producteurs de Kimpese avec les consommateurs venus de Kinshasa, Matadi, Mbanza Ngungu, Moanda et Boma afin que ces consommateurs se rendent compte que nous ne sommes pas dans un pays désertique. Le souci du CRAFOD est d'institutionnaliser cette foire en créant un espace permanent où les producteurs vont vendre continuellement, explique Willy Bongolo. Les producteurs de Kimpese et des environs ont été présents à cette foire même ceux qui sont venus de Kisantu, Mbanza Ngungu... Il y a eu aussi des pêcheurs de Moanda.

A travers cette foire, les producteurs de la Lukaya ont montré qu'ils sont des producteurs de légumes, manioc et au niveau de Kimpese, les producteurs font l'élevage des canards, didons... « Nous voulons démystifier les cuisses de didon et de la volaille de manière générale », souligne Willy Bongolo.

Cette foire est une première expérience et nous sommes contents surtout de l'arrivée des partenaires qui ont vu les produits du Bas Congo. Certes, il y a eu quelques difficultés, notamment les problèmes de déplacement de certains producteurs avec leurs produits qui n'ont pas pu rejoindre la foire suite aux mauvais états de routes de déserte agricole. Avant, des partenaires ont participé au raid qui les ont conduits jusqu'aux monts de Cristal qui est une façon de mettre en contact les paysans avec d'autres cultures en faisant voir ce qu'ils réalisent.



Le CIVAK tente de résoudre les problèmes de sécurité alimentaire dans la province du Bas Congo

Le Centre d'Information et de Vulgarisation Agroalimentaire de Kimpese, CIVAK a été créé en 2002, comme une réponse au problème de la faim en RDC en général et au Bas Congo en particulier. Le Père Charles Kusika Nzau, Responsable de cette Ong a répondu à cette question lors de l'entretien qu'il a accordé au journal La Voix du paysan congolais à Kimpese le 11 juin 2011. Pour le Père Charles, la RDC étant un pays le plus mal nourri de la planète et pourtant elle est nantie du point de vue de l'agriculture. Le repas quotidien est devenu un véritable cauchemar pour la femme congolaise qui va se coucher avec comme souci majeur et se réveille avec un désespoir en disant « de quoi je vais nourrir ma famille demain ».

Et pourtant, la nourriture ne peut pas poser problème en RDC au regard de ses potentialités. Les marchés congolais surtout les centres urbains sont envahis par des produits importés. Pourtant, la plupart de ces

denrées alimentaires importées, peuvent être produites sur place en RDC.

Au regard de ce constat, le CIVAK est devenu comme une solution de sécurité alimentaire en RDC dans la transformation et la conservation des aliments. Il s'est fixé comme objectif de former et d'informer des femmes et des hommes capables pouvant faire augmenter les productions agroalimentaires des populations par une saine transformation et conservation, mais aussi à convaincre la population de l'importance du travail si elle veut un avenir alimentaire meilleur.

Depuis 2002, le CIVAK dispose d'un atelier labo agroalimentaire pour étudier les possibilités d'une bonne transformation et conservation de tous les produits agroalimentaires locaux. Plusieurs expériences ont donné des résultats positifs, il s'agit notamment de la transformation et la conservation de diverses charcuteries, épices fraîches et sèches, farine et succédanés, biscuiteries, panification, jus et boissons,

confitureries... Le CIVAK fait aussi la commercialisation de ses produits.

Pour réussir son pari, le CIVAK s'appuie sur l'Institut supérieur des techniques appliquées en chimie et agroalimentaire, ISTACHA pour assurer la formation des ingénieurs techniciens, créateurs d'emplois en agroalimentaires et en arts culinaires. La

devise : « Un ingénieur technicien de l'ISTACHA ne doit pas être un demandeur d'emploi, mais un génie créateur de son propre emploi. D'où le diplôme universitaire délivré par l'ISTACHA est lié à la création d'un atelier de transformation agroalimentaire ».

Le CIVAK a formé plus de 2 000 femmes et des hommes pour cet exercice jusqu'en 2012. Avec l'appui de l'ONU/FAO, 1000 personnes seront formées dans les techniques de conservation et de transformation de manioc et des fruits. ■

JB LUBAMBA



Fabrication de savon à CIVAK

Nord Kivu : La FOPAC s'engage à contribuer à l'élaboration des autres lois sur l'élevage, la pêche, la semence, les op...

L'an deux mille onze, respectivement le dixième et le onzième jour du mois de juin s'est tenu à Butembo, dans la salle des réunions du SYDIP, la neuvième Assemblée Générale des Délégués de la Fédération des Producteurs Agricoles du Congo, en sigle FOPAC. Etaient présentes à ces assises 71 personnes dont les autorités administratives, les représentants des ONG partenaires de la FOPAC, les membres du conseil d'Administration et de la commission de la FOPAC, les agents de cette fédération, l'auditeur externe et 44 délégués membres des OPA en provenance des six territoires du Nord-Kivu.

Après les étapes protocolaires deux thèmes importants ont été présentés avant que les participants se regroupent en trois carrefours de travaux.

La première intervention animée par Monsieur Malembe Simplex du Forum des Amis de la Terre a été centrée sur le processus de l'implication de la FOPAC et des autres organisations de la société civile dans l'élaboration de la loi agricole depuis 2007 et les résultats atteints jusqu'à nos jours dans le cadre du plaidoyer et lobbying pour son adoption. Quels défis pour sa mise en application et quelles autres complémentaires en mettre en place.

Il en a également présenté les principales parties de la loi qui concernent les petits producteurs agricoles. Le deuxième thème sur le développement des filières pour l'autofinancement des OPA de la FOPAC a été animé par le Directeur de la COOCENKI. Après l'organisation des carrefours et la présentation des résultats, plusieurs rapports pour l'exercice 2010 ont été présentés et validés.

Il s'agit notamment de celui du conseil d'administration, de la commission de contrôle, du secrétariat exécutif et de l'audit externe. Ainsi, d'autres informations ont été portées au courant des participants avant de procéder aux élections des nouveaux membres de la commission de contrôle. C'est notamment celles liées au programme genre au sein de la FOPAC, au fonctionnement de la COOECA (Coopérative d'Épargne et de Crédit Agricole), à l'actualisation du membership de la FOPAC et enfin à l'état de lieux actuel



Le maire de Butembo s'entretenant avec le président Paluku Mivimba de la FOPAC (Photo Wakulima)

de la structuration du mouvement paysans congolais dans les autres provinces de la RDCongo. Ces travaux de deux jours ont abouti à des recommandations et résolutions suivantes :

1. Que la FOPAC et ses partenaires appliquent les stratégies mises en place lors de l'AGD pour contribuer à l'élaboration d'autres lois (sur l'élevage, la pêche, semencière...);
2. Que des stratégies prises pour une bonne structuration et développement agricole des filières soient mises en application stricte dans les ménages et les OPA;
3. Que la FOPAC renforce les voyages d'échanges pour raffermir les alliances, la mobilisation des ressources, le plaidoyer et

le lobbying auprès des autres acteurs publics et privés;

4. Que le secrétariat exécutif de la FOPAC renforce le système de communication existant avec la base;
5. Que les agriculteurs au sein de leurs OPA créent des entreprises agricoles économiques afin de se professionnaliser et de changer leurs conditions de vie socio-économique;
6. Que le programme du genre et jeunes agriculteurs soit séparé au sein de la FOPAC;
7. Les OPA doivent sensibiliser leurs membres pour adhérer et épargner à compte bloqué au sein de la COOECA;

8. Les OPA n'ayant pas encore cotisé jusqu'en 2010 ne doivent jamais bénéficier en aucun droit et service de la FOPAC;

9. Que le CA prévienne les OPA qui ont eu la grâce depuis 2005 de leur suspension prochaine et la sensibilisation doit continuer jusqu'à ce que toutes les OPA soient en ordre de cotisation;

10. Que le secrétariat exécutif de la FOPAC établisse un devis pour la valorisation de la parcelle de la FOPAC érigée à Buhimba à Goma et en informe aux OPA membres;

11. Pour rendre plus fonctionnel les organes de la FOPAC, il faut renforcer les stratégies de mobilisation des cotisations, profiter des projets financés par les partenaires, promouvoir le bénévolat;

12. Qu'il n'y ait plus des travaux entrepris par les agronomes de l'administration publique sans faire intervenir les paysans agricoles;

13. Que la FOPAC informe les paysans sur la loi agricole en attendant sa promulgation pour une large vulgarisation;

14. Que la FOPAC ensemble avec ses OPA et l'administration publique aident les paysans à faire leur choix des cultures à pratiquer et les orienter pour améliorer leur rentabilité par rapport aux milieux respectifs répondant à la filière agricole porteuse;

15. Que les agriculteurs fassent la promotion de leur production locale afin d'être compétitive sur le marché;

16. La FOPAC vient d'instituer une nouvelle équipe de la commission de contrôle à l'issue des élections libres et transparentes. Cette nouvelle équipe est composée de

- Mme Kahindo Siwako de la COOCENKI/Bwatsinge comme Présidente de la CCO
- Mr Habimana Shirambere du SYDIP/Bweremana comme secrétaire et
- Mr Germain Mwanamolo de la CETEL Bulongo comme membre

Signalons que la réussite de cette Assemblée Générale de la FOPAC résulte des efforts personnels des membres.

Tiré In Wakulima Amkeni n°12 Avril-juin 2011.

Nord Kivu: Les femmes paysannes de la LOFEPACO font le lobbying pour un accès facile aux titres de propriété

La Ligue des Organisations Paysannes des Femmes au Congo (LOFEPACO) est une organisation faîtière des 12 organisations paysannes des femmes, dont la mission est de défendre les intérêts des agricultrices dans le pays. Entre Octobre et Novembre 2010, LOFEPACO a organisé une série d'activités visant à comprendre les lois et règlements autour de l'accès à la terre pour les femmes. Une réunion consultative a eu lieu avec l'invitation des autorités provinciales et du député provincial pour discuter ces lois et autres facteurs qui limitent l'accès des femmes à la terre. Lors de la réunion, les agriculteurs ont appris que chaque personne a le droit d'accès à la terre conformément à la loi foncière du Congo (Art.61). En outre, les agriculteurs ont appris des différents types de titres de propriété et leur signification.

À la suite de cette réunion et d'autres activités connexes, les agricultrices sont plus habilitées à accéder aux terres agricoles. Les participants ont convenu d'informer et de sensibiliser la population et particulièrement les femmes paysannes sur la procédure d'acquisition de titres de propriété.



Marche de plaidoyer des femmes de la LOFEPACO (Photo Wakulima)

Tiré In wakulima Amkeni n°12 Avril-Juin 2011

Cinq provinces de la RDC saluent l'impact positif du projet de lutte contre la flambée des prix

Le Katanga, le Kasai-Occidental, le Kasai Oriental, le Maniema et la Province Orientale ont bénéficié des avantages du projet de lutte contre la flambée des prix.

La confirmation a été donnée par les ministres provinciaux de l'Agriculture et les coordonnateurs provinciaux des ONG partenaires de mise en œuvre du projet CGP/040EC financé par l'Union européenne (UE) et exécuté par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). C'était lors d'un atelier organisé, le mercredi 29 juin 2011 par le comité opérationnel de suivi du projet dénommé « Lutte contre la flambée des prix en RDC ». Le salon Bonobo de l'Hôtel Venus à Gombe a servi de cadre à cette rencontre. Evoquant les avantages de ce projet, les représentants des provinces bénéficiaires ont soutenu que ce projet leur a permis de pallier certaines contraintes à la base de la flambée des prix des denrées alimentaires dans leurs provinces, notamment la production agricole, la multiplication des semences vivrières, le maraîchage, la transformation des produits agricoles, la réhabilitation des routes de desserte agricole, l'aménagement des infrastructures de stockage et des marchés ruraux ainsi que la structuration des organisations paysannes. La réponse à ces questions a, selon ces ONG, fait que les prix des produits soient revus à la baisse.

En fait, 3.600 ménages d'agriculteurs ont reçu du projet 183.000 outils agricoles, 714 tonnes de semences vivrières, 2,3 tonnes de semences maraîchères et 311 unités de transformation comprenant des moulins, des décortiqueuses à riz, des râpeuses trancheuses et presses manioc ainsi que des malaxeurs de noix de palme. En plus des outils aratoires, semences et machines agricoles, 279 kits de matériaux



Les femmes vendeuses soumises aux caprices des prix sur le marché (Photo François Cajot)

(tôles, ciment, barres de fer, ...) pour la construction d'abris pour ces machines et l'entretien des routes ont également été distribués aux organisations paysannes. Les intrants et unités précitées ont permis d'améliorer la production et devront déboucher sur la diminution de la flambée

des prix des produits agricoles de première nécessité dans les provinces appuyées ; 267 km de routes de desserte agricole ont été réhabilités, 38 dépôts agricoles et 12 marchés ruraux construits en faveur des organisations paysannes ; 90 organisations paysannes

comprenant 1300 groupements paysans ont été structurés et devront ainsi évoluer en pré coopératives agricoles de production dans les prochaines années ; 1 bulletin mensuel renseignant sur les prix des denrées agricoles essentielles a également été publié. **Appui au secteur agricole**

Saluant ce projet, le représentant du ministre de l'Agriculture, Yalulu Désiré, a, pour sa part, indiqué que le projet en appui aux petits producteurs du secteur agricole, a bénéficié d'un montant de 40 millions d'euros répartis comme suit : 1 million en appui extra budgétaire à l'Etat, 10 millions à la FAO et 10 millions aux ONG partenaires de mise en œuvre du projet. Avant d'exhorter les parties prenantes du projet à poursuivre les efforts tendant à la protection des organisations paysannes structurées dans le cadre du présent projet. De son côté, le représentant de la FAO en RDC, Ndiaga Gueye, a souligné la nécessité pour le gouvernement congolais tant au niveau provincial que national, d'appuyer le secteur agricole au Congo. Il a aussi réaffirmé l'engagement de la FAO à soutenir le secteur agricole en République démocratique du Congo. A un mois de la clôture du projet, cette réunion a eu pour objectif majeur de présenter aux participants les résultats atteints en se référant naturellement au cadre logique du projet. Mis en œuvre depuis mai 2009, le projet de lutte contre la flambée des prix en RDC arrivera à son terme en juillet 2011. Ont pris part à cet atelier, plusieurs personnalités dont le représentant de la délégation de l'Union européenne en RDC, les ministres provinciaux de l'Agriculture du Katanga, du Kasai Occidental, Kasai Oriental, de la

Province Orientale et du Maniema (zone d'intervention du projet) ainsi qu'un représentant des ONG partenaires d'exécution du projet par province. ■

Tiré du journal *Le Potentiel*

Publicité & Abonnement

PUBLICITE

FORMAT	PRIX (\$ US)
Une page (A3)	1000
1/2 page (A4)	500
1/4 page	250
1/8 page	100
1/16 page	50

Abonnement

DUREE	PRIX INTERIEUR (\$ US)	PRIX EXTERIEUR (\$ US)
ANNUEL	40	200
SEMESTRIEL	20	150
TRIMESTRIEL	10	100
ABONNEMENT D'HONNEUR	200	300
ABONNEMENT DE SOUTIEN	500	1000

Pour tout contact: 1150 avenue Tabora. C/Barumbu- Tél 0999982097- 0819982097- 0997653390. e-mail:lavoixdu paysan_rdc@yahoo.fr.

La tomate

1. Généralités

Famille : Solanacées

Usages : Alimentaire ; Utilisée en pharmacopée

Nom scientifique : *Lycopersicon esculentum*

Nom commun : Tomate



Variétés

La plupart des variétés améliorées sont très sensibles aux maladies. Etant donné qu'un mauvais choix variétal peut compromettre toute la production (récolte), il est mieux de bien faire le choix. Les variétés déjà testées et qui s'adaptent mieux dans le Mayumbe sont :

- Les variétés locales (toute saison) très résistante aux maladies ;
- Les variétés Marglobe (à gros fruits rond) ;
- La variété Roma VF (à fruits allongés et potelés)

Ecologies

- La tomate aime les sols et meubles, riches en matières organiques ;

- Elle craint les excès de chaleur et d'humidité. Ainsi, les variétés améliorées ne conviennent qu'en saison sèche

- PH optimal pour la culture se situe entre 6 et 7.

Technique culturales

1. Semis

- Il est possible de faire un semis direct : Mettre 3 à 4 graines par poquet et démarier en cas de réussite pour laisser un seul plant. Les autres seront bien sûr repiqués

- Généralement, le semis se fait sur germeoir à des lignes distantes de 20cm. Il faut 3 à 5g de graines/m², ce qui permettra d'obtenir 1.000 à 1.500 plants. La profondeur de semis est de 1cm

- Les grains lèvent 4 à 5 jours après semis et les plants restent en pépinières entre 25 à 40 jours.

2. Repiquage

- Repiquer les plants vigoureux d'environ 15 à 20cm de hauteur aux écartements suivants :

- * 70cm x 50cm : Variétés à croissance déterminée
- * 1m x 1m : Variétés à croissance indéterminée

- Arroser abondamment avant et après le repiquage

- Enterrer les plantules courbées en dépassant le collet pour un meilleur enracinement.

N.B : Planter la tomate sur des buttes en saison pluvieuse.

3. Fertilisation

- Fumure de fond : Compost ou fumier bien décomposé (type NPK)

- Fumure d'entretien : Type (NP) ex DAP, TSP (triple super phosphate) et les phosphates ammoniés.

4. Entretien

- Arrosage sur pied

- Sarco-binage selon le besoin

- Enlever les feuilles basales et vieilles et les gourmands

- Tuteurage pour éviter le contact des fruits avec le sol

- La taille est déconseillée pour éviter les viroses et les coups de soleil

- Buttage des plants quelques jours après la reprise.

5. Ennemis et lutte

- Il est conseillé un traitement mixte : Fongicide

+ insecticide tous les 15 jours comme l'oignon

Mouches de fruits

- Chenilles
- Champignons
- Acariens

6. Récolte

- Elle débute à partir du 3^{ème} mois

- Récolter à maturité toumante (encore un peu verte) si le marché de vente est éloigné en vue de la résistance pendant le transport. Pour accélérer le mûrissement des tomates récoltées, ajouter quelques fruits rouges

- Rendement : 80 à 150Kg/are.

Le Piment

1. Généralités

Nom scientifique : *Capsicum frutescens*

Nom commun : Piment

Famille : Solanacées

Usages : Alimentaire, insectifuge, Génère facilement les Recettes

2. Variétés

On a des variétés à fruits charnus (conservation difficile) et à fruits pointus (conviennent bien au séchage).

3. Ecologie

- Le premier exige des sols fertiles, bien drainés et des températures comprises entre 25 et 30°C.

- Le PH optimal pour la culture se situe entre 6 et 7.

4. Techniques culturales

4.1. Semis

- Il peut être direct (placer les graines directement dans les points de plantation en respectant les écartements) ou il peut se faire dans un germeoir à raison de 4g/2m² des graines. Cela permet de produire des plants pour 100m².

- Les semences proviennent des fruits mûrs ;

- La levée a lieu après une semaine généralement ;

- Le séjour en pépinière est de 1,5 – 2 mois.

4.2. Repiquage

- Il intervient quand les plants sont âgés de 1, 5 mois c'est-à-dire au moment où les plants ont 6 à 8 vraies feuilles

- Les écartements proposés sont : 1m x 1m sur sol riche ; 1m x 0,5m sur sol moyennement fertile.

4.3. Fertilisation

- Fumure de fond : Enfour par bêchage au point de plantation une bonne quantité de fumure ou du compost (± 2 boîtes de lait Nido de 400g remplies de matières organiques).



- Fumure d'entretien : Celle qui apportera les éléments N,P car le piment est un légume fruit. Ex : DAP (diamonium phosphate).

4.4. Entretien

- Arrosage régulier

- Sarclage

- Paillage des interlignes

- Ajouter la cendre autour des plants pour neutraliser le PH car le PH des sols dans le Bas-Congo est généralement acide.

4.5. Récolte et conditionnement

- La récolte intervient à partir du 3^{ème} mois après le semis jusqu'à l'épuisement de la production ;

- L'occupation du terrain varie entre 6 à 8 mois

- Les fruits se vendent avec leur pédoncule

- Le rendement varie entre 80 et 150 Kg/are

- La conservation ne dure que quelques jours à l'état frais. Pour les variétés adaptées, sécher les fruits entiers au soleil et conserver.

- Possibilité de piler et de confectionner une poudre ou une pâte conservable pendant quelques jours ■

Prix moyens des produits agricoles au détail (Fc/Kg) et en gros (Fc/unité de vente) - Période du 15 au 30 Juin 2011

Produits	Marchés de Luozi			Marchés de Gros			
	Prix de détails (Fc/Kg)	Tendance	Prix de gros (Marché Nkundji)	Kimpese	Matadi	Brazza ville	Kinshasa
Arachide graine	1.195	↗	150/copal	360/copal	300/copal	70/copal	330/copal
Gingembre	527	↘	4500/panier	8000/panier	9000/panier	7500/panier	14500/panier
Haricot	1.235	→	300/copal	450/copal	400/copal	400/copal	430/copal
Huile de palme	600/litre	→	10000/bidon (25 litres)	18500/bidon (25 litres)	16000/bidon (25 litres)	10800/bidon (25 litres)	19500/bidon (25 litres)
Mais grains	185	→	50/copal	100/copal	100/copal	-	140/copal
Mandarine	190	-	5000/sac sucrière	6000/sac sucrière	-	-	14500/sac sucrière
Manioc (cosslette)	310	↘	8000/sac sucrière	18500/sac upak	18500/sac upak	12000/sac upak	29500/sac upak
Manioc roui défilé	177	-	-	-	-	-	28000/sac sucrière
Niébé	1.154	→	300/copal	230/copal	-	-	-
Oignon bulbe	1.912	→	-	40000/filet	-	-	45500/filet
Orange	96	↘	5500/sac sucrière	5000/sac sucrière	13000/sac sucrière	-	13000/sac sucrière
Soja	385	→	50/copal	150/copal	-	200/copal	200/copal

Prix moyens des produits agricoles au détail (Fc/Kg) et en gros (Fc/unité de vente) - Période du 15 au 30 Juin 2011

Produits	Marché de détails		Marchés de Gros				Produits	Marché de détails		Marchés de Gros			
	Prix (Fc/Kg)	Tendance	Ruraux (-30km)	Ruraux (+30km)	Matadi	Kinshasa		Prix (Fc/Kg)	Tendance	Ruraux (-30km)	Ruraux (+30km)	Matadi	Kinshasa
Amarante	400	↔	-	-	-	400/botte (2kg)	Mais grains	400	↘	300/ekolo	300/ekolo	450/ekolo	600/ekolo
Arachide gousse	800	↘	370/ekolo	370/ekolo	450/ekolo	850/ekolo	Manioc cosslettes	400	↗	18500/sac sucrière	17000/sac sucrière	18500/sac sucrière	29500/sac sucrière
Arachide graine	1330	↘	200/verre	200/verre	190/verre	400/verre	Manioc roui	-	-	-	-	-	28000/sac sucrière
Aubergine	700	↘	10000/filet	9000/filet	19000/filet	26800/filet	Oignons bottes	-	-	-	-	-	-
Banane dessert	700	↗	1400/régime (10kg)	950/régime (10kg)	1800/régime (10kg)	4350/régime (10kg)	Oignons bulbes	3000	↔	-	-	-	45500/filet
Banane plantain	800	↘	2600/régime (10kg)	3600/régime (10kg)	3200/régime (10kg)	9700/régime (10kg)	Piment frais	2300	↗	36900/filet	36000/filet	38850/filet	56800/filet
Carotte	-	-	-	-	-	-	Pointe noire	200	↔	-	-	-	-
Chou pommé	-	-	11200/sac sucrière	13500/sac sucrière	25600/sac sucrière	20100/sac sucrière	Poireau	-	-	8150/botte (5kg)	-	8150/botte (5kg)	6700/botte (5kg)
Ciboule	1400	↘	-	-	-	4800/botte (5kg)	Poivron	3000	-	-	-	-	70500/filet
Concombre	-	-	-	-	-	9250/bassin (25kg)	Pomme de terre	-	-	-	-	2000/ekolo	-
Éombo	600	↔	3750/panier	3500/panier	-	-	Soja	700	→	350/ekolo	300/ekolo	970/ekolo	950/ekolo
Haricot	1700	↗	300/verre	550/verre	350/verre	550/verre	Tonate locale	700	↔	14000/caisse	10000/caisse	27000/caisse	24000/caisse
Mais épis	-	-	-	-	-	-	Tonate pommée	1600	→	-	-	32500/caisse	28500/caisse

ECHOS DES MARCHES

Source:
Observatoire
Economique
des Marchés-
Bulletin n°059

AGRISUD

ECHOS DES MARCHES

LA VOIX DU PAYSAN CONGOLAIS

TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS AGRICOLES, DU MONDE RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT - Prix: 1000 FC KIN - 1500 FC Provinces

CINQUIEME ANNEE - N°14 - AOÛT 2011 EDITEUR : BAUDOIN HAMULI - DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-BAPTISTE LUBAMBA

Les membres de l'AJAC au Congrès de l'IFAJ 2011 au Canada

Du 14 au 18 septembre 2011, les journalistes agricoles du monde entier vont se retrouver au Canada pour participer au 55^{ème} Congrès de la Fédération Internationale des Journalistes Agricoles, IFAJ, édition 2011. Les travaux de ce Congrès vont se dérouler respectivement dans les villes de Guelph et de Niagara Falls. Placé sous le thème : « Nouvelles expériences mondiales pour l'agriculture », les délégués auront l'opportunité d'explorer beaucoup de techniques nouvelles en vogue sur les activités d'élevage de gros bétail, l'horticulture, la production du vin et autres secteurs de l'agriculture canadienne. En outre, ils auront l'occasion d'apprendre comment les canadiens ont révolutionné



NPM: Les participants au master class en marge du 54^{ème} congrès de l'IFAJ en Belgique en 2010

les pratiques agricoles et continuent d'aider à définir les perspectives d'avenir de leur agriculture. En marge de ce Congrès de l'IFAJ 2011, Owen Roberts, co organisateur du Congrès a déclaré que le « Canada est un monde renommé dans le développement agricole au niveau national et nous avons conçu un programme qui permettra aux délégués de voir, entendre et goûter les réalités sur terrain ». Ce congrès va regrouper 240 journalistes de tous les continents et la RDC sera présente à ces assises par trois membres de l'association des journalistes agricoles du Congo, AJAC, qui est une nouvelle organisation des journalistes agricoles de la RDC qui existe depuis décembre 2010. Ils vont aussi participer au master class en prélude de ce Congrès. **JBL**

Des centres et stations de recherche de l'INERA en Province orientale reprennent vie

Après sa visite d'inspection qui l'a conduit à Nioka, Yangambio, N'gazi et Yaema en province Orientale, le directeur général adjoint de l'INERA/PO, Jean Kindoki Ndoki a retenu comme priorités la reconstruction des fumigatoires et l'achat des calandreuses des Centres et Stations de recherche de la Province. Ces derniers n'ont pas échappé aux guerres ethniques dont a souffert la province,

notamment en Ituri. La station de Lekwa a perdu toutes ses infrastructures immobilières, le Centre de Nioka où tout le cheptel évalué à plus de 1.000 têtes de bétail a été emporté, la destruction même des infrastructures, l'envahissement de la concession. Partout où il est passé, Jean Kindoki Ndoki a exhorté les agents à travailler toujours dans la discipline, la conscience, la transparence, le respect de la hiérarchie et des procédures et règlements en vigueur.

Ils doivent privilégier le sens de la créativité, de l'imagination en leur lançant : « Aux problèmes locaux, il faut apporter des solutions locales au lieu d'attendre toujours des solutions venant de Kinshasa. ». Au terme de sa visite dans les Centres et Stations de la Province Orientale, le Dga a.i. Kindoki est convaincu que si les résultats de recherche pouvaient bénéficier à une large proportion des agriculteurs et paysans disséminés à travers le pays, il y a fort à parier

que d'ici quatre à cinq ans, l'insécurité alimentaire dont souffre la population congolaise serait résolue. Pour cela, il suffit que le gouvernement ait la volonté politique d'appuyer efficacement le travail de l'Inera et et la population serait sursalimée. Il faut aussi que soit assurée la franche collaboration du ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage, singulièrement du service de la vulgarisation, ...

JBL

Haro sur la vente illicite et spoliation des sites agricoles à Kinshasa

Depuis quelques temps, un phénomène s'observe à Kinshasa ayant trait à la spoliation des sites agricoles par des personnes qui privent les agriculteurs de leurs lieux d'exploitation des activités agricoles.

Le dernier cas en date est la vente du site agricole de Kisenso, situé dans la commune périphérique de Kinshasa. Les agriculteurs ont été interdits d'accès dans les sites par des policiers ; Les véhicules de moellon et du sable déversent des matériaux de construction dans le site à un rythme accéléré. L'occupation de ce site

s'est faite sans négociations avec les agriculteurs qui occupent ce terrain depuis sous Mobutu, ni proposer des compensations ou indemnités. Devant cette suppression brusque de leurs activités de survie, puisque beaucoup vivent de cela, nourrissent leurs familles et envoient leurs enfants à l'école, des agriculteurs regroupés au sein de l'union nationale des agriculteurs pêcheurs et éleveurs du Congo, UNAGRICO, ont décidé de marcher mardi 2 Août 2011 jusqu'au gouvernement provincial. L'objectif de leur marche était de protester vivement contre ce qu'ils appellent la vente illicite de leurs terrains. Ils déplorent l'impuissance du gouvernement

face au lotissement à grande échelle des espaces agricoles situés à Kisenso, Ndjili Brasserie, Kingabwa Masina. Ils accusent aussi les chefs coutumiers qui se disent propriétaires de terres, d'être à la base de ces ventes illicites moyennant des espèces sonnantes et trébuchantes. A l'Hôtel du gouvernement provincial, le collectif syndical des maraichers de Kinshasa a transmis leurs revendications aux Ministres provinciaux de l'Agriculture, des Affaires foncières, urbanisme et habitat qui ont promis de démolir d'ici peu les concessions anarchiques érigées dans les sites agricoles de Masina, Ndjili Brasserie et Kingabwa. Le Ministre de l'Agriculture a proposé que les pêcheurs aient leurs cartes d'identification et leurs pirogues doivent être codifiées. Une maman, légumes à la main, a lancé : « Cette allure, tout sera vendu à Kinshasa même nos propres maisons ». Une autre jeune femme, célibataire et mère de trois enfants, n'avait que des yeux pour pleurer quand elle sait

qu'elle ne sera plus en mesure de nourrir et d'élever ses trois enfants comme le site est vendu.

Pour rappel, d'autres sites de Kinshasa ont été spoliés au détriment des agriculteurs qui sont condamnés à une mort lente. Il s'agit du site des riziculteurs de Kingabwa dont une bonne partie a été vendue malgré leurs vives protestations. Une autre partie de ce site a été spoliée par la cité du fleuve en construction. Un autre site, la pépinière de Bandalungwa a été cédé au gouvernement pour la construction des logements sociaux, mais rien ne se fait jusqu'à présent. A l'allure où vont les choses, la ville de Kinshasa risque de mourir de faim, car ces sites sont d'importantes sources d'approvisionnement en produits agricoles comme les légumes. C'est la ceinture nourricière de la ville de Kinshasa à côté des provinces voisines du Bas Congo et du Bandundu, qui se trouve en danger.

JBL

Retrouvez ce journal sur le siteweb
www.lavoixdupaysancongolais.wordpress.com

**La Voix du
Paysan
Congolais**

MENSUEL D'INFORMATIONS DU
MONDE RURAL ET DE L'ENVI-
RONNEMENT

Editeur
Baudouin Hamuli

Directeur de Publication
Jean Baptiste Lubamba
Rédacteur en Chef
Emmanuel Kokolo
Comité Editorial
Baudouin Hamuli, Jean-Baptiste
Lubamba, François Cajot, Jeanine
Mukanyirwa, Albert Kabuya, Freddy
Mumba, Emmanuel Kokolo, Danny
Singoma

Collaboration
Thomas Mukoko, Petra Iyeli, Alain
Huart, Hygin Mandiangu, Dina
Buhake, Jean Baptiste Musabyimana,
Baende Lepetit, Raymonde Senga, JR
Bompolonga

Administration et Finances
Justin Kangwenyenye

Distribution
Thomas Mukoko
Chrispin Assimbo

Impression
IPC Services
Kinshasa